Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

116e année

2 juin 1984
No 22

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

116e année
2 juin 1984
No 22

Sommaire

Avis divers 2526
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 2530
Commission municipale, Loi sur la 2542
Compagnies, Loi sur les 2485-2542
Compagnies étrangères, Loi sur les 2524
Compagnies minières, Loi sur les 2546
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 2525
Inspecteur général des institutions financières 2547
Liquidation des compagnies, Loi sur la 2547
Ministères, Avis concernant les 2548
Régie de l'assurance-maladie du Québec 2550
Régie de l'électricité et du gaz, Loi sur la 2557
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 2525
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 2557
Soumissions, Demandes de 2557
Syndicats professionnels, Loi sur les 2561
Vente par licitation 2561
Ventes par shérif 2561
Ventes pour taxes, avis de publication 2586

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1984

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2169-3403 M ET M PAYSAGISTE INC.	1984 05 07	20, Boisjoli, app. 12, Saint-Romuald

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1507-8520 BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTSIC (1977) INC.	1977 10 20	1984 05 15	de la dénomination sociale: GESTION DE LA BRASSERIE PLOUFFE INC.
1304-9549 ÉCOLE DE PILOTAGE DE COURSE INTERNATIONALE JIM RUSSELL (CANADA) LTÉE *JIM RUSSELL INTERNATIONAL RACING DRIVERS' SCHOOL (CANADA) LTD.*	1969 11 26	1984 05 14	de la dénomination sociale: ÉCURIES JIMRU INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-6564 QUÉBEC INC.	1984 05 08	Montréal
2167-6614 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Iberville
2167-6630 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Saint-Hyacinthe
2167-6648 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Saint-Hyacinthe
2169-9178 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9186 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9194 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9228 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Saguenay
2169-9400 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Trois-Rivières
2169-9418 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9426 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9434 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9541 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Laval
2169-9574 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9582 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9590 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9624 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-9632 2169-9632 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Saint-François
2169-9640 2169-9640 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Saint-François
2169-9731 2169-9731 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9749 2169-9749 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Montréal
2169-9806 2169-9806 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Québec
2169-9814 2169-9814 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Mingan
2169-9822 2169-9822 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Saint-Maurice
2169-9913 2169-9913 QUÉBEC INC.	1984 05 10	Québec
2169-9962 2169-9962 QUÉBEC INC.	1984 05 10	Frontenac
2169-9970 2169-9970 QUÉBEC INC.	1984 05 10	Frontenac
2170-1008 2170-1008 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Saint-François
2170-1016 2170-1016 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Saint-François
2170-1073 2170-1073 QUÉBEC INC.	1984 05 10	Laval
2170-1180 2170-1180 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Québec
2170-1255 2170-1255 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Québec
2170-1297 2170-1297 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Abitibi
2170-1305 2170-1305 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Alma
2170-1313 2170-1313 QUÉBEC INC.	1984 05 09	Trois-Rivières
2170-1404 2170-1404 QUÉBEC INC.	1984 05 10	Montréal
2170-1438 2170-1438 QUÉBEC INC.	1984 05 10	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-1495 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Québec
2170-1503 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Saint-François
2170-1578 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Québec
2170-1610 QUÉBEC INC.	1984 05 10	Longueuil
2170-1727 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Saint-François
2170-1743 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Montmagny
2170-1776 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Alma
2170-1792 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Beauharnois
2170-1875 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Montréal
2170-1933 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Alma
2170-1990 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Drummond
2170-2014 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Abitibi
2170-2097 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Québec
2170-2105 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Gaspé
2170-2154 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Longueuil
2170-2162 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Longueuil
2170-2295 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Laval
2170-2303 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Québec
2170-2311 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Québec
2170-2329 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-2378 2170-2378 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Roberval
2170-2402 2170-2402 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Québec
2170-2477 2170-2477 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Québec
2170-2493 2170-2493 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Abitibi
2170-2501 2170-2501 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Abitibi
2170-2519 2170-2519 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Abitibi
2170-2675 2170-2675 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Abitibi
2170-2683 2170-2683 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Longueuil
2170-2840 2170-2840 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Alma
2170-3210 2170-3210 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Abitibi
2170-3228 2170-3228 QUÉBEC INC.	1984 05 15	Abitibi
2169-7891 AGENCE DE TERRES AGRICOLES D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	1984 05 03	Rouyn-Noranda
2170-1719 AGENCE PÉTROLIÈRE GUY TREMBLAY INC.	1984 05 10	Saint-Maurice
2170-1479 AGENCE QUÉBEC-ART INC.	1984 05 10	Québec
2169-9699 AGENCES LOUIS & JEAN INC.	1984 05 14	Québec
2170-1362 LES AMBULANCES PARA-MEDIC (1984) INC.	1984 05 10	Montréal
2170-1370 LES AMUSEMENTS GASPÉSIENS INC.	1984 05 09	Rimouski
2169-9723 ANDRÉ BOSSÉ M. EL INC.	1984 05 08	Montréal
2170-1636 ANDRÉ LEBLANC ÉLECTRIQUE & FILS INC.	1984 05 10	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-2139 AQUA-LOISIR INC.	1984 05 15	Québec
2170-1248 AREX INC.	1984 05 11	Québec
2170-2055 LES ASSURANCES ANDRÉ-GILLES SARRAZIN INC.	1984 05 14	Labelle
2170-1131 LES ASSURANCES GILLES BAZINET INC.	1984 05 10	Trois-Rivières
2170-2113 ASSURANCES R.C. LEBROCK INC.	1984 05 15	Montréal
2170-2956 ATELIER DE RÉPARATION ARCAND INC.	1984 05 15	Joliette
2170-1123 ATELIER D'AJUSTAGE MÉCANIQUE J.C. JUNEAU INC.	1984 05 10	Québec
2170-2667 LES AUTOBUS GILBERT INC.	1984 05 15	Frontenac
2169-9855 LES AVIONS ULTRA-LÉGERS V. FONTAINE INC.	1984 05 09	Labelle
2169-9954 A. RONIKIER INC.	1984 05 10	Québec
2170-1487 BAR G.M.L.M. INC.	1984 05 10	Saint-François
2170-1024 BAR LAITIER LA GOÉLETTE INC.	1984 05 09	Saguenay
2169-9830 BAR RENCONTRES GATSBY INC.	1984 05 09	Québec
2170-1396 BAR SALON AU PÈRE MICHE INC.	1984 05 09	Rouyn-Noranda
2169-9376 BERNARD LEGAULT & FILS INC.	1984 05 08	Hull
2170-1925 BIJOUTERIE CENDRILLON INC.	1984 05 10	Montréal
2167-6580 LE BISTRO DU NORD INC.	1984 05 10	Montréal
2169-9533 LA BONBEL INC.	1984 05 07	Québec
2170-2063 BOUCHERIE & POISSONNERIE SURF & TURF INC. *SURF & TURF BUTCHERSHOP & FISH MARKET INC.*	1984 05 14	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-9517 BOUTIQUE AMÉRICA (CAPITALE) INC.	1984 05 07	Montréal
2170-2444 BOUTIQUE AU CUIR FIN JOLIETTE LTÉE	1984 05 15	Joliette
2169-9152 BOUTIQUE MARIE-FRANCE LA MALBAIE (1984) INC.	1984 05 08	Saguenay
2169-9525 BOUTIQUE TRISTAN ET ISEUT (CAPITALE) INC.	1984 05 07	Montréal
2170-1107 BO-GA INC.	1984 05 10	Québec
2170-1198 BRONZAGE SANS PEAU BLÊME INC.	1984 05 10	Montréal
2170-2659 B.T.M. CONSULTANT INC.	1984 05 14	Laval
2170-2170 CAMPING LAC LABELLE INC.	1984 05 15	Labelle
2169-9905 CASSE-CROÛTE LE FIN GOURMET INC.	1984 05 10	Québec
2168-8767 LE CENTRE DE JARDINAGE RIVIÈRE-DU-LOUP LTÉE	1984 04 12	Kamouraska
2170-2543 CENTRE JARDIN J.M. TREMBLAY ET FILS INC.	1984 05 15	Rimouski
2169-9673 CÉRAMIQUE STE-CATHERINE (1984) INC.	1984 05 09	Abitibi
2170-1602 LES CHARBONS DE BOIS EASY-LITE LTÉE	1984 05 14	Montréal
2169-9509 CHIC NÉGLIGÉ INC.	1984 05 07	Montréal
2170-1560 CLAC-SON INC.	1984 05 11	Montréal
2170-2626 COAIR INC.	1984 05 15	Québec
2170-1081 COFFRAGE STE-FOY (1984) INC.	1984 05 10	Québec
2170-2220 LE COMMERCE D'IMPORTATIONS CYNEX LTÉE *CYNEX TRADING LTD.*	1984 05 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-1993 CONRAD CARON & FILS INC.	1984 04 24	Beauce
2170-1065 CONSTRUCTION A.C. COURTOIS INC.	1984 05 10	Montréal
2169-9566 CONSTRUCTION ET RÉNOVATION INSPASCIFIX INC.	1984 05 09	Québec
2169-8253 LES CONSTRUCTIONS BOUCHARD ET DUCHESNE INC.	1984 05 08	Alma
2170-1040 LES CONSTRUCTIONS MARCEL PÉPIN INC.	1984 05 09	Arthabaska
2169-5713 CONSTRUCTIONS MOB-ILES R.L. INC.	1984 04 27	Gaspé
2170-2949 LES CONSTRUCTIONS MODERNES G.T. INC.	1984 05 15	Joliette
2169-9848 CORDONNERIE - NETTOYEUR L.G. INC.	1984 05 09	Québec
2170-2394 LA COUPE CHAT INC.	1984 05 14	Montréal
2170-1784 DAN BAR LAITIER INC.	1984 05 10	Longueuil
2169-7024 DÉCORATION MAGOG INC.	1984 04 30	Saint-François
2170-1172 DÉNEIGEMENT FLEURIMONT INC.	1984 05 11	Saint-François
2170-2436 DÉPANNEUR 3H INC.	1984 05 15	Laval
2170-1214 DÉPANNEUR MARIE-PIER INC.	1984 05 11	Terrebonne
2170-2006 DESGROSEILLIERS ET FILS ALUMINIUM INC.	1984 05 14	Longueuil
2170-2279 DISTRIBUTION P.E. INC.	1984 05 11	Alma
2170-1057 DISTRIBUTIONS BON GOÛT INC.	1984 05 10	Trois-Rivières
2170-2352 DOMINIC BIZANTI (1984) INC.	1984 05 14	Montréal
2169-9467 DRALLAB INC.	1984 05 09	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-2857 ÉBÉNISTERIE M.J. INC.	1984 05 14	Chicoutimi
2170-1347 ÉCOLE DE CONDUITE PREMIÈRE INC.	1984 05 09	Drummond
2170-1156 ÉCOLE DE DANSE SPÉCIALISÉE LA COCCINELLE INC.	1984 05 10	Roberval
2170-1826 ÉLECTRICITÉ A.C.A. INC. *A.C.A. ELECTRICITY INC.*	1984 05 11	Trois-Rivières
2170-1909 ENTREPRENEUR EN SOUDURE UNGAVA INC.	1984 05 10	Abitibi
2170-1453 LES ENTREPRISES BEAUDOIN & PRUNEAU INC.	1984 05 10	Frontenac
2170-2568 LES ENTREPRISES CHOUCA INC.	1984 05 14	Longueuil
2170-2121 LES ENTREPRISES CIMELEC INC.	1984 05 15	Kamouraska
2169-0748 ENTREPRISES COULOMBE (1984) INC.	1984 04 13	Québec
2170-2261 LES ENTREPRISES DE KARATÉ MARK GINGRAS INC.	1984 05 11	Québec
2169-9392 LES ENTREPRISES DENIS TURCOTTE INC.	1984 05 08	Saint-Hyacinthe
2169-9210 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES CHARETTE & BÉLAND INC.	1984 05 09	Joliette
2170-1412 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES P.E. LAURENCELLE INC.	1984 05 09	Hauterive
2170-1917 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES R.D.K.S. INC.	1984 05 10	Abitibi
2169-9251 LES ENTREPRISES JOSEPH SIMONEAU & FILS INC.	1984 05 09	Rimouski
2170-1586 LES ENTREPRISES LORENZO DUCHESNE INC.	1984 05 11	Chicoutimi
2170-2147 LES ENTREPRISES L. MCKAIG INC.	1984 05 15	Frontenac
2170-3236 LES ENTREPRISES MARTIAL LESSARD INC.	1984 05 15	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-1545 LES ENTREPRISES PÉLAGOS INC. *PELAGOS ENTERPRISES INC.*	1984 05 11	Montréal
2169-9863 LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DESTECH INC.	1984 05 09	Alma
2170-2030 LES ENTREPRISES SIRNAY INC.	1984 05 14	Montréal
2170-1461 LES ENTREPRISES SPORT MAJEUR G.M. INC.	1984 05 10	Longueuil
2169-9202 LES ÉQUIPEMENTS VIBROTECH INC.	1984 05 09	Frontenac
2170-2253 LES EXPLOSIFS CHIBOUGAMAU (1984) LTÉE	1984 05 11	Alma
2169-9947 FENÊTRES MIJO INC.	1984 05 10	Terrebonne
2169-9939 FENÊTRES PALOUMA INC.	1984 05 10	Terrebonne
2170-1388 FENÊTRES STENO INC.	1984 05 10	Terrebonne
2169-9236 FERME CHRISTIAN DUFRESNE INC.	1984 06 01	Joliette
2170-2584 LES FERMES MICHEL RIENDEAU LTÉE	1984 05 14	Longueuil
2170-1701 LE FESTIN CHINOIS DE JONQUIÈRE INC.	1984 05 10	Chicoutimi
2169-9996 FONDATIONS DOUGLASTOWN INC.	1984 05 10	Gaspé
2170-1230 FORESTERIE BERTRAND LAPOINTE INC.	1984 05 11	Alma
2169-7529 FORESTIER PARCLO INC.	1984 05 02	Roberval
2169-9244 GARAGE FECTEAU ET PERRON INC.	1984 05 09	Beauce
2170-2642 GARAGE ST-ZOTIQUE (1984) INC.	1984 05 15	Montréal
2170-1263 GESTION BRIQUE CITADELLE LTÉE	1984 05 09	Québec
2170-1354 GESTION FORESTIÈRE DU HAUT-YAMASKA INC.	1984 05 09	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-1685 GESTION LYS INC.	1984 05 10	Saint-Maurice
2170-1420 GESTION MALLARD INC.	1984 05 10	Laval
2170-2915 GESTION PAVILLON INC.	1984 05 14	Hauterive
2169-5986 GESTION ROCH CHARTRÉ INC.	1984 04 27	Abitibi
2169-9665 GESTION S.S.T.M. (1984) INC.	1984 05 09	Québec
2170-1206 GESTION VÉMAM INC.	1984 05 11	Québec
2170-2386 LES GESTIONS IMMOBILIÈRES F.M. INC.	1984 05 14	Drummond
2170-1321 GONZAGUE VALOIS ET FILS INC.	1984 05 10	Beauce
2169-9558 GOUTTIÈRES K.R.T. INC.	1984 05 09	Kamouraska
2170-2246 LES GRANITS DE ST-SAMUEL INC.	1984 05 09	Saint-François
2170-2881 G.E. BEAUDOIN INC.	1984 05 14	Longueuil
2170-1883 HOLICARBEC INC.	1984 05 14	Montréal
2170-2238 LES IMMEUBLES D.P. INC.	1984 05 10	Arthabaska
2170-1446 LES IMMEUBLES M.G.M. GRIFFITH INC. *M.G.M. GRIFFITH PROPERTIES INC.*	1984 05 10	Montréal
2170-1982 LES IMMEUBLES M.S.L. INC.	1984 05 11	Québec
2169-9764 LES IMPORTATIONS CANABEL INC.	1984 05 09	Drummond
2170-2345 LES INDUSTRIES E.P. QUÉBEC INC.	1984 05 14	Montréal
2170-2527 INFO-ÉQUIPEMENT, ORDINATEUR LTÉE	1984 05 15	Longueuil
2170-1149 INVESTISSEMENTS PIMOGI LTÉE	1984 05 10	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-1594 JEAN PELTIER INC.	1984 05 11	Montréal
2169-9772 JEAN-PIERRE MCLEAN INC.	1984 05 09	Bedford
2170-2964 JMS INDUSTRIEL INC.	1984 05 15	Frontenac
2170-2923 LA JOUJOUTHÈQUE (QUÉBEC) INC.	1984 05 14	Québec
2169-9459 J.G.L. RÉFRIGÉRATION INC.	1984 05 09	Montréal
2170-1222 KARRIEMETTE LTÉE *KARRIEMETTE LTD.*	1984 05 11	Saint-Maurice
2170-1271 LAMINAGE D'AUJOURD'HUI INC.	1984 04 25	Montréal
2170-2428 LAVAGE MOBILE MICHEL INC.	1984 05 14	Bedford
2170-1859 LÉOSOL LTÉE	1984 05 14	Beauharnois
2170-2832 LIBRAIRIE RIOUX INC.	1984 05 15	Kamouraska
2170-1735 LINOV INC.	1984 05 11	Bedford
2170-1693 LOCATION CHAMBERLAND INC.	1984 05 10	Abitibi
2170-1834 MAÇONNERIE DUBUC INC.	1984 05 11	Drummond
2169-9608 LA MAGIE DES COULEURS INC.	1984 05 09	Longueuil
2169-9442 LES MANUFACTURIERS PROXIMA INC.	1984 05 09	Québec
2170-2071 MARCHÉ ÉTIENNE ROULEAU INC.	1984 05 14	Rimouski
2170-2410 MARCHÉ GAÉTAN DUBÉ ET FILS INC.	1984 05 14	Rimouski
2170-2212 MARCHÉ SÉRAPHIN INC.	1984 05 10	Terrebonne
2170-2618 MARCIL OXYGÈNE (1984) INC.	1984 05 14	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-8691 MARKETING JACQUES LABRECQUE INC.	1984 05 07	Frontenac
2170-1941 MARTIN LAPOINTE INC.	1984 05 10	Abitibi
2169-9756 LES MATÉRIAUX DRUMMOND INC.	1984 05 09	Drummond
2170-1628 MÉCANIQUE CHRISTIAN POTVIN INC.	1984 05 10	Chicoutimi
2170-2865 MEUBLES LANGEVIN & FRÈRE INC.	1984 05 14	Québec
2170-2287 MICHEL ST-PIERRE COUVREUR INC.	1984 05 14	Terrebonne
2170-1032 MOULES LENNOXVILLE INC.	1984 05 09	Saint-François
2170-2634 MULTI CRÉATIONS D.L. INC.	1984 05 15	Longueuil
2169-9715 MURSEC PLUS INC.	1984 05 08	Québec
2170-2022 PARÉ & FRÈRES ASSOCIÉS LTÉE	1984 05 14	Beauce
2169-9798 PÂTISSERIE E. GOSSELIN INC.	1984 05 04	Saint-Hyacinthe
2170-1974 PAULAUCO INC.	1984 05 11	Beauharnois
2169-9616 LES PEINTURES AVANT-GARDE INC.	1984 05 09	Québec
2170-2337 PIÈCES D'AUTOS «CHIC» LTÉE	1984 05 11	Chicoutimi
2170-2592 PISCICULTURE GABRIEL INC.	1984 05 14	Abitibi
2170-1800 PLACEMENTS C.M.T. INC.	1984 05 11	Québec
2169-9780 PLACEMENTS JEAN DAUNAIS LTÉE	1984 05 09	Montréal
2169-9921 PLACEMENTS MIJO INC.	1984 05 10	Terrebonne
2170-1099 PLACEMENTS PALOUMA INC.	1984 05 10	Terrebonne
2169-8642 LES PLACEMENTS ROCHON (1984) INC.	1984 05 04	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-1644 PLACEMENTS STENA INC.	1984 05 10	Terrebonne
2170-2907 LES PLANTES UNIVERT VAUGEOIS & FORTIER INC.	1984 05 11	Québec
2169-1308 PLOMBERIE G. PATENAUDE INC.	1984 04 16	Saint-Hyacinthe
2169-9681 LES PLONGEURS DU GOLFE INC.	1984 05 09	Rimouski
2169-9988 PORTES ET FENÊTRES L.G.C. INC.	1984 05 10	Chicoutimi
2169-9889 PRODUCTIONS DURAB INC.	1984 05 10	Labelle
2169-9897 LES PRODUCTIONS JUKE BOX INC.	1984 05 10	Laval
2170-1669 LES PROMOTIONS MULTI-BEC L.P.M. INC.	1984 05 10	Québec
2170-1677 LES PROMOTIONS QUESSY WAFER INC.	1984 05 10	Abitibi
2170-1750 PROPANE RIOPEL & FILS INC.	1984 05 11	Hull
2169-9707 PUBLICITÉ F. GAUTHIER INC.	1984 05 09	Longueuil
2170-2931 Q.F.A. CHALEURS INC.	1984 05 14	Bonaventure
2170-1537 RÉCUFER LTÉE	1984 05 11	Mingan
2170-2576 RÉFRIGÉRATION M. BARIL INC.	1984 05 14	Saint-Hyacinthe
2170-2535 RELAIS SUZANNE INC.	1984 05 15	Beauce
2170-1867 LES RÉNOVATIONS BO CHÊNE INC.	1984 05 11	Beauharnois
2170-2089 RESTO-CHIC SAGUENAY INC.	1984 05 14	Chicoutimi
2170-2600 REVALORISATION FORESTIÈRE BRANCHE-OUEST INC.	1984 05 14	Abitibi
2170-1115 R. DUMAS ET ASSOCIÉS INC.	1984 05 10	Laval
2170-1966 SABLAGE AU JET VIGNEAULT INC.	1984 05 11	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-1407 SERVICES AGRICOLES CHARLEVOIX INC.	1984 04 17	Saguenay
2170-1651 SERVICES DE RASOIRS C D R INC.	1984 05 10	Québec
2170-1339 SERVICES D'IMPÔTS GROLEAU INC.	1984 05 09	Saint-François
2169-8246 LES SERVICES INFORMATIQUES LOGIMMEUBLE INC.	1984 05 08	Chicoutimi
2169-8865 SOCIÉTÉ DE COURTAGE FLORAL PIERRE CHAPUS LTÉE	1984 05 04	Montréal
2170-2048 SOFAB (1984) LTÉE	1984 05 14	Joliette
2170-1958 STATION SERVICE N.A.C. CHAPAIS INC.	1984 05 10	Abitibi
2170-2485 ST-CONSTANT AUTO RADIO LTÉE	1984 05 15	Longueuil
2169-0367 SYLVI-CAU INC.	1984 04 12	Rimouski
2170-2451 LES SYSTÈMES DEL INC.	1984 05 15	Québec
2170-1891 TERRASSEMENT RIENDEAU INC.	1984 05 14	Beauharnois
2170-2899 TRAITEMENT DE TEXTE ALPHA-CLÉ INC.	1984 05 14	Québec
2170-1529 TREMBLAY ET PARÉ INC.	1984 05 10	Roberval
2170-2360 UNIVERSATEC INC.	1984 05 14	Montréal
2170-1164 LE VAISSELIER ANTIQUE INC.	1984 05 11	Québec
2169-9160 VELACO INC.	1984 05 08	Québec
2169-9657 LES VENTS ANRO INC.	1984 05 09	Québec
2170-2873 VÊTEMENTS ET CHAUSSURES J.M. PLANTE INC.	1984 05 14	Beauce

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1233-8166 ARMAND C. COMTOIS INC.	1968 03 27	1984 05 10	
1126-7010 ART & NATURE EX LIBRIS INC.	1965 08 26	1984 05 07	ÉDITIONS DES DEUX MONDES INC.
1365-2532 ASSURANCES GILLES WILKIE INC.	1975 05 01	1984 05 14	
1632-5367 ASSURANCES L.P. JONCAS & ASSOCIÉS INC.	1978 12 28	1984 05 09	JONCAS, EMOND ASSURANCES INC.
1307-6039 BAGEL BAKERY INC.	1956 05 29	1984 05 08	BOULANGERIE DU BAGEL INC. *BAGEL BAKERY INC.*
1638-3978 BOUTIQUE EXQUISE INC.	1979 08 29	1984 05 14	
1356-3499 BOUTIQUE HUIT INC.	1974 05 03	1984 05 10	
1631-9030 BOUTIQUE LES SOLDES F.V. INC.	1978 12 05	1984 05 09	1631-9030 QUÉBEC INC.
1235-5723 CAMPING LAC AYLMER LTÉE	1966 06 07	1984 05 11	PYRAMONT LTÉE
1243-2191 CARIGNAN & GRAVEL, ASSURANCES, INC.	1964 06 26	1984 05 15	
1270-8970 LE CENTRE COMMERCIAL FAIRVIEW LIMITÉE	1962 10 10	1984 05 09	
1361-6636 CENTRE DE PHYSIATRIE (VERDUN) INC.	1975 02 07	1984 05 10	SERVICES ALIMENTAIRES A. PILON INC.
1468-6141 CENTRE DE PIÈCES D'APPAREILS DOMESTIQUES P.B. INC.	1976 07 22	1984 05 09	
1317-6292 CENTRE DE PNEUS MICHEL INC.	1971 12 20	1984 05 10	
1199-1759 CLUB JUNIOR «A» TROIS-RIVIÈRES INC.	1966 11 03	1984 05 11	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1122-7071 COIFFURE INTERNATIONALE JADIGE INC.	1964 05 13	1984 05 11	
1134-5816 COINEX INC.	1963 12 30	1984 05 09	
1122-7550 CONCEPTAT INC.	1968 12 31	1984 05 11	
1150-4891 CONFECTION ST-OURS INC.	1959 02 07	1984 05 11	
1197-4763 CONSTRUCTIONS CLOUTIER ET FILS INC.	1970 03 25	1984 05 09	
1333-1368 LA CORPORATION DE TISSUS LONDON	1973 01 05	1984 05 09	
1360-9342 CRÉATIONS G.O. LTÉE	1974 12 19	1984 05 09	MEDIA GARVEN OLSON INC. *GARVEN OLSON MEDIA INC.*
1480-6491 DISTANGLE INC.	1975 10 31	1984 05 10	
1337-3469 LES ENTREPRISES CLAUDE GIARD INC.	1972 12 15	1984 05 14	
1630-2473 LES ENTREPRISES JEAN PRUNEAU INC.	1978 10 03	1984 05 14	
1252-9533 FERME DIARD INC.	1965 10 14	1984 05 09	
1196-8617 FERRONNERIE GÉRARD AUDET INC.	1969 07 15	1984 05 01	FERRONNERIE GÉRARD AUDET (1984) INC.
1142-2995 FIBRACAN INC.	1961 11 30	1984 05 14	
1506-3324 FOURRURES NIKO INC.	1977 08 19	1984 05 08	
1465-3778 LES GALERIES D'ANJOU LIMITÉE	1973 03 01	1984 05 09	
1150-5849 GARAGE LACOSTE INC.	1956 10 03	1984 05 11	
1331-8803 GILLES SOUCY INC.	1973 06 19	1984 05 09	
1363-2112 G.-E. MALENFANT INC.	1975 05 01	1984 04 16	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1232-9595 IMMEUBLES ANRA INC.	1959 03 17	1984 05 14	
1111-5110 JANDABAR LTD.	1965 01 26	1984 05 10	1111-5110 QUÉBEC INC.
1355-2252 JEAN-CLAUDE LOISELLE INC.	1974 03 25	1984 05 08	
1360-0515 JOAILLERIE ROBERT FAUBERT INC.	1974 12 09	1984 05 09	
1270-5687 LACOSTE TRANSPORT INC.	1956 09 04	1984 05 11	
1127-1442 LEFEBVRE & ROBERT INC.	1969 09 24	1984 05 10	
1369-6919 LOXALIVE INC.	1974 09 18	1984 05 15	
1368-7223 MARCEL LAVALLÉE INC.	1974 06 20	1984 05 15	
1118-7911 MULTI-COPY SERVICE, INC.	1950 04 04	1984 05 07	SERVICE MULTI-COPIES INC. *MULTI-COPY SERVICE, INC.*
1157-3250 PAUL-EUGÈNE LACHANCE INC.	1969 04 18	1984 05 08	
1357-0726 PÉPINIÈRE BOURBEAU INC.	1974 06 05	1984 05 11	
1183-9180 LES PLASTIQUES ABÉNAKI INC.	1969 11 13	1984 05 10	
1501-4988 P.A. DECELLES & ASSOCIÉS INC.	1976 01 05	1984 04 12	
1631-1292 QUÉBEC AVIATION LTÉE	1978 11 01	1984 05 14	
1349-7649 RESTAURANT BALADINO INC.	1972 09 18	1984 05 08	
1330-0579 RICHARD, FRANCOEUR ET ASSOCIÉS INC.	1973 03 20	1984 05 08	
1217-9859 ROBERT AUDETTE INC.	1971 01 13	1984 05 14	MAÇONNERIE ROBERT AUDETTE INC.
1195-1639 ROGER RIVEST ET FILS INC.	1969 09 10	1984 05 11	
1130-2429 ROUSSEL & FRÈRE INC.	1964 02 27	1984 05 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1267-0105 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAFLÈCHE INC.	1969 02 07	1984 05 10	
1114-8244 SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MONTROY INC.	1928 12 22	1984 05 15	
1478-4953 LES TAPIS MÉO LTÉE	1977 06 08	1984 05 11	
1110-2415 LES TEXTILES BOND LTÉE	1967 04 07	1984 04 13	
1114-8905 TRICOTS RÉGENT LTÉE	1928 01 26	1984 05 10	
1265-6104 WHITE & GOSSELIN INC.	1971 11 09	1984 05 10	

38

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2170-2824 CORPORATION GESRO	LÉON ROY INC. CORPORATION GESRO	1984 05 14	Joliette
2170-1768 LES ÉDITIONS CAM CANADA LTÉE *CAM CANADA PUBLISHING LTD.*	LES ÉDITIONS EXPÉRIENCE INC. LES ÉDITIONS CAM CANADA LTÉE LES PRODUCTIONS MUSICALES ALPHA LTÉE	1984 05 10	Montréal

38

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1862-0096 QUÉBEC INC.	1982 10 04	1984 05 14	du district: Joliette
2149-3127 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 05 09	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS HENRI CÔTÉ INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2150-6407 QUÉBEC INC.	1983 01 24	1984 05 10	du district: Montréal
2153-5364 QUÉBEC INC.	1983 04 22	1984 05 09	du district: Terrebonne
2155-2377 QUÉBEC INC.	1983 05 09	1984 05 14	de la dénomination sociale: J. TURGEON & ASSOCIÉS INC.
2155-4555 QUÉBEC INC.	1983 05 16	1984 05 10	1) de la dénomination sociale: FERME J. & F. OUELLET INC. 2) du district: Kamouraska
2158-8769 QUÉBEC INC.	1983 08 03	1984 05 10	1) de la dénomination sociale: GESTION MARCEL JACOB LTÉE 2) du capital-actions 3) des dispositions
2159-4445 QUÉBEC INC.	1983 08 26	1984 05 09	de la dénomination sociale: ENTREPRISE DE TRANSPORT JACQUES LAPOINTE LTÉE
2161-8509 QUÉBEC INC.	1983 10 27	1984 05 10	de la dénomination sociale: GESTION CLAUDE JOYAL INC.
2163-2898 QUÉBEC INC.	1983 12 01	1984 05 10	1) de la dénomination sociale: BENOIT FONTAINE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. 2) du capital-actions
2163-6006 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 05 15	du district: Chicoutimi
2165-5980 QUÉBEC INC.	1984 02 06	1984 05 11	du district: Longueuil
2165-7671 QUÉBEC INC.	1984 01 13	1984 05 08	de la dénomination sociale: VENTILATION Y. LACOMBE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2165-7705 2165-7705 QUÉBEC INC.	1984 01 13	1984 05 14	de la dénomination sociale: ÉLECTRONIQUE ROGER LANDRY INC.
2167-5947 2167-5947 QUÉBEC INC.	1984 03 14	1984 05 11	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION T.N.O. INC.
2167-7794 2167-7794 QUÉBEC INC.	1984 03 16	1984 05 10	du capital-actions
2167-7802 2167-7802 QUÉBEC INC.	1984 03 16	1984 05 10	du capital-actions
2167-7992 2167-7992 QUÉBEC INC.	1984 03 16	1984 05 10	du capital-actions
2168-6761 2168-6761 QUÉBEC INC.	1984 04 11	1984 05 10	de la dénomination sociale: DEUX RIVES PLYMOUTH CHRYSLER INC.
2169-1522 2169-1522 QUÉBEC INC.	1984 04 18	1984 05 09	de la dénomination sociale: GASTRONOMIE ITALIENNE DU NORD-OUEST INC.
2169-2819 2169-2819 QUÉBEC INC.	1984 04 19	1984 05 11	de la dénomination sociale: LA BOUTIQUE GABRIEL FILION INC.
1851-9074 LES ACIERS CANAM INC.	1981 10 31	1984 05 09	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE CANAM MANAC INC. *THE CANAM MANAC GROUP INC.* 2) du capital-actions 3) des dispositions
1152-4105 AMEUBLEMENTS ROGER CHARLEBOIS INC.	1969 01 20	1984 05 14	du capital-actions
1842-3178 AUTOMOBILES GILLES & CAMIL INC.	1981 01 13	1984 05 11	du capital-actions
2151-0839 AUTOMOBILES SYLVESTRE INC.	1983 02 03	1984 05 11	du capital-actions
1852-0189 AUTO-ÉLECTRICITÉ (1982) LTÉE	1981 11 11	1984 05 11	de la dénomination sociale: AUTO-ÉLECTRICITÉ (1984) LTÉE
1844-4232 LE BAR DES TROPIQUES INC.	1981 03 18	1984 05 14	de la dénomination sociale: LE RESTAURANT PRÉGO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2153-8418 LES BOUGRES ASSOCIÉS INC.	1983 04 07	1984 04 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1846-3984 LES BOULANGERIES NORBEC LTÉE	1981 05 12	1984 05 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2160-0135 COMPLICE GESTION INC.	1983 09 09	1984 05 08	de la dénomination sociale: SYNERGIE-GESTION INC.
1289-0067 CORPORATION DE GESTION LA VÉRENDRYE	1962 07 04	1984 05 09	1) du district: Montréal 2) du capital-actions
2160-4277 LES CUISINES CONTEMPORAINES INC.	1983 09 20	1984 04 13	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
1506-1401 DENTECH LTÉE	1977 08 15	1984 05 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
1860-9107 DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE (LÉVIS) INC.	1982 09 01	1984 05 09	de la dénomination sociale: GESTION L.R.G. INC.
1863-3180 DYN INTERNATIONAL INC.	1982 11 25	1984 05 09	1) de la dénomination sociale: DESROSIERS PAYETTE INC. 2) du capital-actions 3) des restrictions à l'activité
1848-8924 ENTREPÔT PUBLIC FRIGORIFIQUE DE L'EST (1981) INC.	1981 07 29	1984 05 14	du capital-actions
2162-1388 ENTREPRISES CROM INC.	1983 11 07	1984 05 10	du capital-actions
2166-8678 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ MÉTROBEC INC.	1984 02 28	1984 05 10	du capital-actions
1330-7467 GARAGE ST-LOUIS INC.	1973 02 26	1984 05 11	du capital-actions
2157-4058 GESTION 3465 INC.	1983 06 27	1984 04 16	du capital-actions
2162-9464 GESTION BEMACON INC.	1983 11 29	1984 05 15	du capital-actions
2150-4022 GESTION MICHEL COUDRY INC.	1983 01 14	1984 05 10	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1478-5893 GESTION W.F. INC.	1977 06 13	1984 05 11	du capital-actions
1840-5282 LES GICLEURS R.L. INC.	1980 11 10	1984 05 14	du district: Montréal
1860-4199 INSTITUT RAPIDE SVELTE «BEAUBIEN EST» INC.	1982 08 11	1984 05 10	de la dénomination sociale: INSTITUT AMINCISSEMENT BEAUTÉ BEAUBIEN INC.
1853-8371 INSTITUT RAPIDE SVELTE «DUVERNAY» INC.	1982 01 05	1984 05 10	de la dénomination sociale: INSTITUT AMINCISSEMENT BEAUTÉ LAVAL INC.
2154-0570 INSTITUT RAPIDE SVELTE «JARRY» INC.	1983 04 14	1984 05 10	de la dénomination sociale: INSTITUT AMINCISSEMENT BEAUTÉ JARRY INC.
1846-3539 INSTITUT RAPIDE SVELTE (REPENTIGNY) INC.	1981 05 11	1984 05 10	de la dénomination sociale: INSTITUT AMINCISSEMENT BEAUTÉ REPENTIGNY INC.
2169-2298 IST-INFORMATION INC.	1984 04 19	1984 05 15	de la dénomination sociale: IST-INFORMATHÈQUE INC.
1202-2232 LES LIQUEURS DU BAS ST-LAURENT LTÉE	1970 12 31	1984 05 03	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES DUMAIS LTÉE
1851-8837 LOCATIONS TRÉCO (1981) LTÉE	1981 10 30	1984 05 10	du capital-actions
1842-2709 LOCO-VOITURE INC.	1981 01 09	1984 05 15	du district: Longueuil
1207-5370 MARCHÉ BRISEBOIS INC.	1970 08 10	1984 04 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2167-8610 OCTAN, ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	1984 03 21	1984 05 14	de la dénomination sociale: OCTAN CONSTRUCTION INC.
2167-8487 LA PENSÉE VERTE FLEURISTE INC.	1984 03 20	1984 05 10	de la dénomination sociale: FERME B.G.S. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1840-5308 PÉPINIÈRE LES ARPENTS VERTS INC. .	1980 11 10	1984 05 14	de la dénomination sociale: PLACEMENTS ALBERT MASSÉ INC.
1859-0737 PISCICULTURE NEUVILLE INC.	1982 06 22	1984 05 14	de la dénomination sociale: PISCICULTURE LES NEIGES INC.
1645-7715 LES PLACEMENTS ANDRÉ ET MICHEL GAUDETTE INC.	1980 06 30	1984 05 09	du capital-actions
1647-4611 LES PLACEMENTS ANDRÉ LAURIN INC.	1980 09 09	1984 05 10	du district: Longueuil
2165-9081 LES PLACEMENTS GAÉTAN BROCHU INC.	1984 02 06	1984 05 04	de la dénomination sociale: MAÇONNERIE LAVIGNE & FRÈRE INC.
1864-4351 LES PLACEMENTS PÉPIN FORTIN INC.	1982 12 14	1984 05 09	du capital-actions
2162-9852 PLACEMENTS R. CHAMPAGNE (1983) INC.	1983 11 30	1984 05 14	du capital-actions
1645-8036 RÉSEAU 35 INC.	1980 07 02	1984 05 14	du nombre des administrateurs: 1
1349-7649 RESTAURANT BALADINO INC.	1972 09 18	1984 05 08	de la dénomination sociale: MESSOLONGHE RESTAURANT INC.
2164-6153 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PLATON INC.	1984 01 10	1984 05 11	du capital-actions
2155-1163 SPENCE SHERBROOKE INC.	1983 05 12	1984 05 14	de la dénomination sociale: LES FRANCHISES P. SPENCE INC.
2155-4928 TÉMISKO (1983) INC.	1983 05 17	1984 05 08	du capital-actions
2149-7391 TRANSPORT L.R.D.S. INC.	1982 12 29	1984 05 09	du district: Québec
1625-7156 TRANSPORTEUR GILLES THÉROUX INC.	1978 04 20	1984 05 14	1) de la dénomination sociale: ALLIANCE DÉMÉNAGEMENT INC. 2) du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1287-0937 VALMOS INC.	1964 02 10	1984 05 08	du nombre des administrateurs: 2
1645-8044 LE VENUS DE LANAUDIÈRE INC.	1980 07 02	1984 05 14	du nombre des administrateurs: 1

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2168-4055 RÉMI RODRIGUE INC.	Constitution	1984 03 29	1984 05 07

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2168-9047 LES ADOS DE CHEVALIER INC.	1984 05 14	577, avenue Royale, Beauport
2169-3858 ÂGE D'OR ST-JOSEPH ARTISAN DE VALLEYFIELD INC.	1984 05 10	Salaberry-de-Valleyfield
2166-1475 ASSOCIATION BASILUCAMIA DE MONTRÉAL INC.	1984 05 15	8940, 2e Avenue, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-6754 ASSOCIATION DE BALLE LENTE DE MATANE INC.	1984 05 10	212, St-Raymond, Matane
2166-5096 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE NOTRE-DAME-DES-BOIS INC.	1984 05 15	Notre-Dame-des-Bois
2167-6986 L'ASSOCIATION DE CURLING JUNIOR DE SEPT-ÎLES INC.	1984 05 15	Sept-Îles
2163-7897 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE LA SARRE INC.	1984 05 14	La Sarre
2168-7546 L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DU VIEUX PORT (AVE ST-PAUL)	1984 05 10	231, rue St-Paul, Québec
2169-6596 ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LES MÉCHINS INC.	1984 05 14	Les Méchins
2168-2992 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE MCGILL	1984 05 10	2691, chemin McGill, Sainte-Julienne
2168-9575 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TROIS-RIVIÈRES	1984 05 15	Pavillon de la Jeunesse, Parc de l'exposition, Trois-Rivières
2168-9302 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉS ET PRÉ-RETRAITÉS (A.Q.D.R.), SECTION LOCALE DEUX-MONTAGNES INC.	1984 05 15	53, rue Labrie, Saint-Eustache
2167-9550 ASSOCIATION RÉGIONALE DE RANDONNÉE ÉQUESTRE ET DE TOURISME DU BAS SAINT-LAURENT (A.R.R.E.T.) INC.	1984 05 15	514, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup
2168-7439 ASSOCIATION SOCIALE ET SPORTIVE DE STE-MARTHE INC.	1984 05 10	774, rue des Loisirs, Sainte-Marthe
2167-4544 AUBERGE JEAN-PIERRE CADOT INC.	1984 05 15	251, boulevard Mont-Rolland, Mont-Rolland
2167-4890 A.M.E.U.S. ASSOCIATION DE LA MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	1984 05 14	Sherbrooke
2168-7298 LA BRIGADE «LES ARTICHAUDEAU DE SACRÉ-COEUR»	1984 05 10	88, rue Principale nord, Sacré-Coeur

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-4254 BULLETIN KALFOU	1984 05 10	9, rue Des Pins, Hull
2167-6457 LE CAFÉ DE LA VIEILLE FORGE	1984 05 10	Petite Vallée
2169-3270 CANOT-ADULTES SAINT-LAURENT INC.	1984 05 10	1870, rue Decelles, Saint-Laurent
2167-1722 CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-AIMÉ INC.	1984 05 14	Massueville
2168-7538 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DES SHICK-SHOCKS INC.	1984 05 10	Sainte-Anne-des-Monts
2167-6077 CENTRE DE LA CULTURE ÉGYPTIENNE POUR L'AMÉRIQUE DU NORD TUT - ANKH - AMON	1984 05 10	132, avenue Kingsley, Dollard des Ormeaux
2168-2984 CENTRE DE RECHERCHE G.I.M. INC.	1984 05 15	Rimouski
2165-6749 CENTRE DE RECHERCHE INTERNATIONAL TONG JEN	1984 05 15	Montréal
2166-2465 CENTRE DE THÉRAPIE DES ÉTAPES DE PASPÉBIAC	1984 05 14	53, 5e Avenue est, Rivière Paspébiac
2167-9014 CENTRE D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS DE MONTRÉAL	1984 05 11	Montréal
2168-2661 CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE CRÉATION, DE DIFFUSION ET DES TRADITIONS POPULAIRES (C.M.C.D.T.P.) INC.	1984 05 10	200, de Salaberry, Joliette
2169-3361 CENTRE NATIONAL D'INTERPRÉTATION MARITIME DE LA POINTE-AU-PÈRE INC.	1984 05 15	Rimouski
2167-1417 CENTRE-FEMMES, LA PAUSE-CAFÉ INC.	1984 05 10	Châteauguay
2167-6895 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE «CASTOR NOIR,» INC.	1984 05 10	1615, Mon Repos, Sainte-Foy
2168-9922 CLUB DE LA FERME LAUDÈS INC.	1984 05 15	Saint-Stanislas de Kostka
2167-4221 CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-GILBERT	1984 05 10	5420, Angevin, Saint-Léonard

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-0595 CLUB DE MOTOCROSS LOUPERIVOIS	1984 05 15	7, des Vétérans, Rivière-du-Loup
2169-6745 CLUB DE PUBLICITÉ BAS ST-LAURENT	1984 05 15	Rivière-du-Loup
2167-4213 CLUB DE SKI DU MASSIF DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS INC.	1984 05 10	Petite Rivière Saint-François
2168-9534 CLUB DE SOCCER KAMIKAZES DU SUD	1984 05 15	Saint-Wenceslas
2169-6513 CLUB HOCKEY SENIOR ST-JÉRÔME INC.	1984 05 11	299, rue St-Georges, Saint-Jérôme
2168-9310 LE CLUB LA TRUITE (LAC KÉNOGAMI) INC.	1984 05 10	Lac Kénogami
2167-9600 CLUB OPTIMISTE DE STE-CLOTHILDE-DE-BEAUCE INC.	1984 05 10	Sainte-Clothilde-de-Beauce
2167-4429 CLUB TAE-KWON-DO DE MATAGAMI INC.	1984 05 09	30, rue Cavelier, Matagami
2168-9278 LE COEUR DES EX-DÉTENUS(ES) DE FRANCHEVILLE	1984 05 15	962, Ste-Geneviève, Trois-Rivières
2168-7553 LE COMITÉ MONTÉRÉGIEN POUR L'ORGANISATION DU GRAND DÉFI DE PLEIN AIR DE MONTRÉAL INC.	1984 05 11	1600, boulevard St-Martin est, Tour B, bureau 600, Laval
2169-3809 CONCERTS AU COEUR DE MONTRÉAL	1984 05 10	1440, avenue Union, Montréal
2168-7991 LE CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNIVERSITÉ EN BEAUCE INC.	1984 05 15	Saint-Georges
2167-6796 CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA VIE AU TRAVAIL	1984 05 15	Montréal
2163-0793 CONSEIL RÉGIONAL DES TRANSPORTS DU BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE	1984 05 15	Rivière-du-Loup
2168-9401 CORPORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DUPAS INC.	1984 05 15	de la Visitation, Île Dupas

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-1177 CORPORATION GARDERIE MAIMONIDE (1984) VILLE ST-LAURENT	1984 05 10	2315, rue Decelles, Saint-Laurent
2166-7647 CORPORATION PLEIN-AIR 2000	1984 05 15	1415, rue Jarry est, Montréal
2168-7512 CRÉATEURS D'ENTREPRISES DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1984 05 10	92, rue Desbiens, Amqui
2168-9872 LE DOMAINE DES BEAUX JOURS INC.	1984 05 10	Saint-Edmond, Lac-Saint-Jean-Ouest
2165-6491 L'ÉCOLE DE VOILE MARÉOLE DE SEPT-ÎLES	1984 05 15	385, Arnaud, Sept-Îles
2166-5302 EMPLOI JEUNESSE LONGUEUIL	1984 05 15	Longueuil
2170-0026 FESTIVAL COUNTRY WESTERN DE STE-SÉRAPHINE INC.	1984 05 15	2645, rue Principale, Sainte-Séraphine
2169-6752 LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOILE DE QUÉBEC INC.	1984 05 15	Communauté urbaine de Québec
2170-0059 FONDATION ALPHA-OMEGA	1984 05 14	Charlesbourg
2164-7979 LA FONDATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE VALLEYFIELD INC.	1984 05 15	175-A, rue Victoria, Valleyfield
2165-4108 FONDATION ÉCOLE SECONDAIRE LES COMPAGNONS DE CARTIER	1984 05 15	3643, des Compagnons, Sainte-Foy
2167-1714 FONDATION EXPANSION-FEMMES DE QUÉBEC	1984 05 10	401, Saint-Paul, Québec
2168-9930 FONDATION GÉRARD DEZIEL INC.	1984 05 15	668, Chalifoux, Sherbrooke
2164-0552 FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL	1984 05 14	400, avenue Hôtel-Dieu, Sorel
2164-9926 LE FONDS DU PATRIMOINE ESTRIEN INC.	1984 05 15	138, rue Wellington nord, Sherbrooke

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2165-6541 LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEY-VANIER (DAVIGNON) INC.	1984 05 15	429, rue Rivière, Cowansville
2167-4957 LA FRATERNITÉ DES CHEVALIERS B.C. INC.	1984 05 15	Baie Comeau
2167-6804 GARDERIE GENTILS BERGERS INC.	1984 05 10	12094, boulevard L'Archevêque, Montréal-Nord
2168-9880 GRAND PRIX BAIE DES CHALEURS INC.	1984 05 15	Carleton
2168-7678 LE GROUPE DE LOCATAIRES DE BAIE-COMEAU INC.	1984 05 10	Baie-Comeau
2166-1285 GROUPE RÉCRÉATIF ÉCOLE DE SAMBA SAMBALANCE	1984 05 10	Montréal
2165-4678 G.R.A.P. (GROUPEMENT ACTION PAIX ALMA)	1984 05 10	Alma
2169-3452 LES HABITATIONS POPULAIRES DE ST-UBALDE	1984 05 09	Saint-Ubalde
2168-9831 LES INITIÉS DE ST-ALPHONSE INC.	1984 05 15	Saint-Alphonse
2168-7017 JARDIN COMMUNAUTAIRE STE-MARIE DE MONTRÉAL	1984 05 10	2485, de Maisonneuve est, app. 602, Montréal
2167-9436 LE JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE ST-JOACHIM	1984 05 14	172, de l'Église, Saint-Joachim
2168-2539 LES JURISTES DE ST-HYACINTHE INC.	1984 05 14	Saint-Hyacinthe
2164-9439 LA LIBRE PENSÉE QUÉBÉCOISE	1984 05 10	735A, rue Labelle, Saint-Jérôme
2167-9964 LIGUE DE BALLE-MOLLE DE MONTRÉAL-NORD INC.	1984 05 09	6101, Henri Bourassa est, Montréal-Nord
2165-6343 MAISON D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT «LA CHAMBRÉE»	1984 05 14	Jonquière
2164-7391 MEMPHREMAGOG EN PATINS INC.	1984 05 15	Magog

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2169-3478 MOUVEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES ST-COLOMBAN ET ST-CANUT	1984 05 15	Saint-Colomban
2165-6384 MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE COLLÉGIAL DE SHERBROOKE	1984 05 15	475, rue Parc, Sherbrooke
2167-1771 LES PRODUCTIONS TOPINAMBOUR INC.	1984 05 09	90, rue Ouimet, Vaudreuil
2168-7728 PROSOVIA INC.	1984 05 11	1277, rue Carswell, Sainte-Foy
2167-4049 QUÉBEC CARREFOUR D.S. (HOCKEY) INC.	1984 05 15	Aréna Les Saules, 3200, d'Alembert, Les Saules
2168-9609 RADIO COMMUNAUTAIRE DE LA RIVE-SUD INC.	1984 05 15	Longueuil
2167-6275 LE RASSEMBLEMENT DES FAMILLES MAROCAINES DE MONTRÉAL	1984 05 15	Montréal
2168-7694 RÉCUPÉRATION SAINT-FRANÇOIS INC.	1984 05 09	64, rue St-Pierre, Bromptonville
2170-0869 RECYCLAGE VANIER INC.	1984 05 15	170, rue Champagnat, Vanier
2167-1326 LE REGROUPEMENT INTER-ORGANISMES POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC	1984 05 15	890, boulevard Dorchester est, app. 2320, Montréal
2167-9592 SOCIÉTÉ CULTURELLE LES SAULES (DUBERGER)	1984 05 14	1645, Chatrian, Québec
2169-6018 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE L'ARCHIPEL LES PÉLERINS	1984 05 09	Sainte-Foy
2168-7777 SOCIÉTÉ MURASAKI ALLIANCE QUÉBEC-JAPON	1984 05 10	Québec
2170-0042 SOCIÉTÉ RÉCRÉATIVE DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS INC.	1984 05 15	Saint-François-Xavier-de-la-Petite Rivière
2166-5831 SOLÉBEC	1984 05 09	6045, Place des Groseillers, Anjou

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2159-9873 STUDIO D'EXPRESSION CONVERGENCE	1984 05 09	1249, de Montigny, Saint-Jovite
2169-3486 TRANSPORT ADAPTÉ DE GROULX	1984 05 10	Sainte-Thérèse
2169-6273 LA TROTTE DE FORESTVILLE INC.	1984 05 10	16, 5e Avenue, Forestville

38

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1634-6249 ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE FORT-COULONGE INC.	1979 03 13	1984 05 10	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU PONTIAC INC. 2) du siège social: Campbell's Bay 3) des objets 4) du nombre des administrateurs: 5
2152-7908 ASSOCIATION HAÏTIENNE L'OUVERTURE	1983 03 15	1984 05 10	de la dénomination sociale: MAISON DE JEUNES: L'OUVERTURE
1255-2055 ASSOCIATION SPORTIVE DE SOUTH DURHAM INC.	1965 11 10	1984 05 15	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1510-5067 CLUB SOCIAL DU PERSONNEL DE BRUCK MILLS	1978 01 25	1984 05 15	de la dénomination sociale: CLUB SOCIAL DU PERSONNEL DE CONSOLTEX
2160-9813 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE SAINT-HUBERT	1983 10 28	1984 05 10	de la dénomination socialé: CORPORATION DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE SAINT-HUBERT
1859-4218 LA DAUPHINELLE	1982 07 05	1984 05 09	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1313-3020 LES ÉCOLES JUIVES POPULAIRES ET LES ÉCOLES PERETZ INC.	1948 11 22	1984 05 15	de la valeur des biens immobiliers
2155-9984 FONDATION DE SOUTIEN AUX ARTS DE LAVAL INC.	1983 06 06	1984 05 10	des objets
2161-6511 HABITATIONS STE-MARIE INC.	1983 11 09	1984 05 14	des objets
2164-0263 LA MAISON DE LA MUSIQUE DE MONTRÉAL	1983 12 22	1984 05 15	des dispositions
1510-2262 LA MAISON D'ACCUEIL & D'ESPOIR DE LYSTER INC.	1978 04 17	1984 05 15	de la valeur des biens immobiliers
1843-5933 TROUPE DE THÉÂTRE LES FOLLES ALLIÉES	1981 02 23	1984 05 11	des objets

38

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1551-2999 LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGÉS TRANS-ISLAND LTÉE *TRANS ISLAND LANDSCAPING LTD.*	LES PAVAGES TRANS-ISLAND LTÉE	1964 02 27
1324-7838 L'ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DE POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTRÉAL-EST	L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE LA POINTE	1957 10 28

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1627-3484 LES AUXILIAIRES DU CENTRE DU PÈRE DOWD *THE AUXILIARIES OF THE FATHER DOWD HOME*	LES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACCUEIL FATHER DOWD *THE AUXILIARIES OF THE FATHER DOWD MEMORIAL HOME*	1978 08 07
2153-7469 CONSEIL LOCAL DE TRANSPORT DES MOULINS INC.	CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DES MOULINS INC.	1983 10 24
1466-1508 FOIRE DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (F.L.A.T.)	LE SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1976 04 07
1124-5974 LES INDUSTRIES D.M.A. INC. *D.M.A. INDUSTRIES INC.*	LES INDUSTRIES DI-EM-AY INC. *DI-EM-AY INDUSTRIES INC.*	1962 04 24
1854-1011 INSTITUT DES VÉRIFICATEURS INTERNES DU QUÉBEC	INSTITUT DES VÉRIFICATEURS INTERNES - SECTION DE QUÉBEC	1982 01 12
1329-9508 LIBRAIRIE BONDER INC. *BONDER BOOKSTORE INC.*	LIVRES A & S INC. *A & S BOOKS INC.*	1973 05 24
1301-7496 L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE JUNIOR DE LAVAL INC. *LAVAL JUNIOR SYMPHONIC ORCHESTRA INC.*	L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE LAVAL INC. *LAVAL YOUTH SYMPHONIC ORCHESTRA INC.*	1972 09 18
1278-3619 ORGANISMES FAMILIAUX ASSOCIÉS DU QUÉBEC INC.	CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DU QUÉBEC INC.	1972 02 18
1371-9083 RESTAURANT DE LA MANCHE INC. *LA MANCHA RESTAURANT INC.*	RESTAURANT GREGORIO LAYOS INC.	1975 04 01
1115-4762 VÊTEMENTS DE SPORT A.T. INC. *A.T. SPORTSWEAR INC.*	LA CORPORATION DE VENTE T.L. *T.L. SALES CORPORATION*	1964 12 22

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1266-2086 AGENCE DE VOYAGE HORIZON LTÉE	1964 05 27	5757, boulevard Cavendish, bureau 107, Côte Saint-Luc
1629-8713 DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES DU MUSÉE INC.	1978 09 18	1816, 7e Avenue, Pointe-aux-Trembles
1210-4006 L.J. OTTONI INC.	1969 01 29	4141, rue Sherbrooke ouest, bureau 200, Westmount
1281-0677 PROULX & VIGNEUX INC.	1971 09 16	1, rue Vigneux, Saint-Grégoire-de-Greenlay
1143-4164 RESTAURANT MISS ITALIA LTÉE	1967 05 09	565, avenue Victoria, Saint-Lambert

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1363-4753 LES PLACEMENTS REUTOR LIMITÉE	1975 05 12	5, Place Ville-Marie, bureau 1203, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1645-4449 INTÉGRATION-JEUNESSE 15-18 INC.	1980 06 16	9

38

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1843-3151 1843-3151 QUÉBEC INC.	1981 02 17	1984 06 08
1849-4773 1849-4773 QUÉBEC INC.	1981 08 17	1984 06 08
1637-9596 ABATTOIR MIRABEL INC.	1979 08 01	1984 06 08
1475-0996 ALBERT BOISCLAIR INC.	1977 03 11	1984 06 08
1318-3926 ARCHAMBEAULT & FILS INC.	1962 05 29	1984 06 08
1369-0474 ATELIER 4 (1974) INC.	1974 07 17	1984 06 08
1842-9167 BIJOUTERIE CARAVELLE INC.	1981 02 04	1984 06 08
1848-0863 BOUJAC INC.	1981 06 29	1984 06 08
1118-6897 CARTONNAGES & IMPRESSIONS COMMERCIAL INC.	1954 01 13	1984 06 08
1479-4770 CENTRE D'INFORMATION ET DE THÉÂTRE LE GYROSCOPE INC.	1977 08 05	1984 06 08
1279-8732 CENTRE MÉDICAL DE PIERREFONDS INC.	1963 09 06	1984 06 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1110-0864 CHAMPLAIN TEXTILES (QUÉBEC) LTD.	1965 08 10	1984 06 08
1114-5935 CHARLANE INC.	1941 04 17	1984 06 08
1337-4434 CHAUFFAGE BLAINVILLE INC.	1972 08 28	1984 06 08
1855-5581 LES COEURS D'AUTOMNE	1983 04 14	1984 05 31
1204-0143 CONSTRUCTION FREDBOIS INC.	1970 08 25	1984 06 08
1629-5636 CONSTRUCTION PANAMINA INC.	1978 09 06	1984 06 08
1370-9464 CONSTRUCTIONS MONT ROUGE INC.	1975 01 13	1984 06 08
1275-0758 LA CORPORATION DE CONSTRUCTION PRÉ DE L'OUEST	1969 04 02	1984 06 08
1249-9778 LES DÉVELOPPEMENTS DE COWANSVILLE INC.	1965 11 18	1984 06 08
1848-8312 LE DOMAINE DU LAC ST-LOUIS INC.	1981 07 28	1984 06 08
1256-4621 ÉMILE ST-PIERRE & ASSOCIÉS INC.	1971 05 21	1984 06 08
1276-8263 LES EXERCISEURS PRO-FIT INC.	1971 05 10	1984 06 08
1367-7885 FER ORNEMENTAL DEUX-MONTAGNES INC.	1974 03 05	1984 06 08
1854-4478 FONDATION PATRICK ROBIDAS	1982 01 27	1984 06 08
1116-0017 FOURRURES VÉNUS LTÉE	1954 01 30	1984 06 08
1844-5585 GESTION MERCANTILE INC.	1981 03 20	1984 06 08
1264-9919 HANORA INVESTMENT CO. LTD.	1959 03 18	1984 06 08
1136-8768 H. R. BASTIEN & FILS INC.	1967 06 05	1984 05 19
1352-5126 IMMEUBLES J.P.I. LTÉE	1974 01 28	1984 06 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1284-3157 INVESTISSEMENTS SILVERDALE INC.	1953 01 26	1984 06 08
1856-3031 J.B. TECH INC.	1982 03 24	1984 05 31
1222-0752 J.G. PIETTE INC.	1971 11 30	1984 06 08
1860-5956 LES PUBLICATIONS ADMINISTRATION D'AUJOURD'HUI LTÉE	1982 10 01	1984 06 08
1840-9466 LIBRAIRIE L'ABÉCÉDAIRE INC.	1980 12 12	1984 06 08
1143-9130 MANHATTAN WIRE WORKS CO. LTD.	1959 10 01	1984 06 08
1331-2954 MICHAUD, GAGNÉ ET VALLÉE, INC.	1973 04 19	1984 06 08
1276-5715 MONT ROCH INC.	1964 04 24	1984 05 31
1113-4780 MULTI-LOCATIONS A.T.R. INC.	1963 07 22	1984 06 08
1267-4248 NAIMER INTERESTS INC.	1959 08 28	1984 06 08
1502-2668 ORGUES D'ÉGLISE DOMINIQUE BOULET INC.	1976 02 23	1984 06 08
1279-7429 PHILCOL INVESTMENTS INC.	1966 06 07	1984 06 08
1237-9269 LES PLACEMENTS BENCO LTÉE	1962 10 17	1984 06 08
1273-1634 LES PLACEMENTS LYONNAIS LTÉE	1965 05 07	1984 06 08
1274-9891 LES PLACEMENTS MC CARTHY INC.	1967 11 23	1984 06 08
1223-7988 PRIME RACINE INC.	1971 09 07	1984 06 08
1266-7762 LES PUBLICATIONS IDÉALES INC.	1966 10 19	1984 06 08
1364-1626 QUINCAILLERIE R. STRASBOURG INC.	1975 06 04	1984 06 08
1118-0023 RAYMOND MATTE & FILS LIMITÉE	1962 04 30	1984 06 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1849-5291 REGROUPEMENT OSMOSE (R.O.) INC.	1981 08 26	1984 06 08
1281-3135 LES RÉSIDENCES FAMILIALES QUÉBÉCOISES INC.	1971 02 11	1984 06 08
1464-6202 ROCLAIR INC.	1976 03 02	1984 06 08
1255-6254 SABLIÈRE PIERRE GIRARD INC.	1971 12 06	1984 06 08
1368-4741 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND-MOULIN INC.	1974 05 22	1984 06 08
1114-2353 S. COORSH & FILS INC.	1949 12 07	1984 06 08
1285-7306 TARAS REALTY CO. LTD.	1959 09 15	1984 06 08
1169-2407 TRANSPORT DOUCET LIMITÉE	1963 02 18	1984 06 08
1270-0654 TRICOTS LIGNE UN INC.	1970 05 12	1984 06 08

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Lettres patentes - Correction des (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2156-9744 CLUB DE HOCKEY LES VOILIERS DE QUÉBEC	1984 03 30	1984 05 15	de la dénomination sociale en celle de: LE CLUB DE BASEBALL LES VOILIERS DE QUÉBEC

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1507-6011 ** LES ENTREPRISES T.J. STEPIEN, LTÉE *T.J. STEPIEN ENTERPRISES, INC.*	1984 05 01

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
1985-4140 ** EXPLORATIONS DE LA VALLÉE DES ÉRABLES LTÉE	1984 03 16	M. Guy E. Boisvert, 1420, rue Sherbrooke ouest, 9e étage, Montréal	1420, rue Sherbrooke ouest, 9e étage, Montréal
1822-6613 ** LES EXPLORATIONS TURPIN LTÉE .	1984 05 15	M. Sidney Horn, 5, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal	5, Place Ville-Marie, bureau 1700, Montréal
2241-5012 ** PRODUITS ALIMENTAIRES MEADOW FRESH FARMS INC.	1984 05 01	Me Peter Martin 630, rue Dorchester ouest, Montréal	630, rue Dorchester ouest, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE CELLULOSE TEMBEC *TEMBEC PULP LIMITED PARTNERSHIP*	1984 05 16	800, boul. Dorchester ouest, local 2790, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENERTEM *ENERTEM LIMITED PARTNERSHIP*	1984 05 16	800, boul. Dorchester ouest, local 2790, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

39

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1262-7261 CLUB DU LAC ROUGE DE ST-GERMAIN	1984 05 10	Aucune

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

38

Avis divers

Ville de Dolbeau
Rachat d'obligations

Émission d'obligation datée du 1er août 1969 au montant de 88 000 $ échéant le 1er août 1989

Avis est, par la présente, donné que conformément aux dispositions contenues aux obligations ci-dessus décrites, il est prévu qu'un remboursement obligatoire de 5 500 $ doit être remboursé par anticipation, le 1er août 1984, au moyen d'un tirage au sort qui a été fait parmi les obligations en cours.

Cinq (5) débentures au montant nominal de 1 000 $ chacune et portant le préfixe « M » ont été tirées au sort, à savoir les numéros:

M-037, M-040, M-052, M-057, M-074, et seront rachetées le 1er août 1984.

Une (1) débenture au montant nominal de 500 $ et portant le préfixe « D » a été tirée au sort, à savoir le numéro:

D-08, et sera rachetée le 1er août 1984.

Avis est aussi donné que l'intérêt sur la valeur nominale des débentures ainsi appelées pour rachat cessera d'être payable à partir du 1er août 1984.

Dolbeau, le 17 mai 1984

Le trésorier par intérim,
YVON LAVOIE, O.M.A.

35717

Église Baptiste de la Rive-Sud, Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes en date du 2 mai 1984 constituant en corporation les requérants suivants: monsieur Louis Pratte, enseignant, 600, Paul, app. 3, Longueuil; madame Sylvie Pratte, ménagère, 600, Paul, app. 3, Longueuil; monsieur Daniel Sommerville, pasteur, 125, des Chrysanthèmes, La Prairie; madame Gail Sommerville, ménagère, 125, des Chrysanthèmes, La Prairie; monsieur Jérald Provencher, Gouvernement Fédéral, 506, Louise, Longueuil; madame Alma (Paquin) Provencher, ménagère, 506, Louise, Longueuil, sous la dénomination sociale « Église Baptiste de la Rive-Sud, Inc. »

Le siège social de la corporation est situé au 125, des Chrysantèmes, La Prairie.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38 2164-9199

Église missionnaire Baptiste Landmark du Refuge

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 7 mai 1984, constituant en corporation les requérants suivants: M. Réal Larochelle, pasteur, 286, Sainte-Catherine, La Prairie; M. Richard Poirier, briqueleur, 137, Léger, Adamsville; Mme Élaine Lanciault, journalière, 316, Saint-Georges, Saint-Jean; M. Sylvain Giasson, journalier, 1087, Jacques-Cartier sud, Saint-Jean; Réal St-Pierre, chauffeur, 467, rang Casimir, Ange-Gardien; M. Guy Power, opérateur, 187, Cousin, Saint-Jean, sous la dénomination sociale « Église missionnaire Baptiste Landmark du Refuge ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé à Saint-Jean dans le district judiciaire d'Iberville.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38 2168-2216

Canton de Ham-Nord

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 7 mai 1984 le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 294 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

La perception de ce droit est délégué à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité de canton de Ham-Nord.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Ham-Nord, le 10 mai 1984

La secrétaire-trésorière,
DIANE CARON

35721

Ville de Normandin

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 16 janvier 1984, le Conseil de la susdite ville de Normandin a adopté le Règlement portant le numéro 44 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Normandin, le 17 mai 1984

Le greffier,
FLORIAN GIRARD

35718

Paroisse de L'Immaculée-Conception de Rouyn

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur Jean-Guy Hamelin, évêque de Rouyn-Noranda, a, par décret daté du 16 mars 1984, modifié les limites de la « Paroisse de L'Immaculée-Conception de Rouyn ».

L'évêque de Rouyn-Noranda,
JEAN-GUY HAMELIN

38 1537-9209

La Paroisse de Saint-Augustin

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur Robert Lebel, évêque de Valleyfield, a, par décret daté du 12 mars 1984, changé les limites de « La Paroisse de Saint-Augustin ».

L'évêque de Valleyfield,
ROBERT LEBEL

38 1537-8730

La Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur Robert Lebel, évêque de Valleyfield, a, par décret daté du 12 mars 1984, changé les limites de « La Paroisse de Sainte-Cécile ».

L'évêque de Valleyfield,
ROBERT LEBEL

38 1524-9097

Paroisse de St-Joseph de Rouyn

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur Jean-Guy Hamelin, évêque de Rouyn-Noranda, a, par décret du 16 mars 1984, modifié les limites de la « Paroisse de St-Joseph de Rouyn ».

L'évêque de Rouyn-Noranda,
JEAN-GUY HAMELIN

38 1539-3697

Succession Anita Louise Blais-Jetté

Prenez avis qu'aux termes d'un acte reçu devant Vilmont Dupuis, notaire, le neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-quatre (9 mai 1984), dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Hull, le 10 mai 1984, sous le numéro 324-421, messieurs Marcel Jetté, Gérard Jetté et Denis Jetté, en leur qualité d'héritiers légaux de la succession de Anita Louise Blais-Jetté, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession de Anita Louise Blais-Jetté, en son vivant domiciliée au 46, rue Bédard, ville de Hull, province de Québec, et décédée à l'Hôpital général d'Ottawa, province d'Ontario, le quatre janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatre (4 janvier 1984).

Gatineau, le 15 mai 1984.

Le procureur,
VILMONT DUPUIS, *notaire*

35676

Université de Montréal
Modifications des statuts

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, chap. 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

En remplaçant les dispositions des articles 28.01, 28.03A, 28.05, 28.13 et 28.14 par les suivantes:

Article 28.01

Le doyen d'une faculté est nommé par le conseil après consultation de l'assemblée de la faculté concernée, selon la procédure suivante:

a) Un comité, présidé par le recteur ou le vice-recteur qu'il désigne, et composé en outre d'un membre nommé par le conseil et de deux membres nommés par le conseil de la faculté, adresse aux membres de l'assemblée de la faculté un bulletin les invitant à y inscrire le nom et l'occupation des personnes qu'ils considèrent aptes à occuper cette charge et leur demandant de retourner leur bulletin au président dans le délai fixé par le comité.

b) Le comité dresse la liste des personnes proposées. Il peut ajouter à cette liste le nom d'autres personnes et éliminer les candidatures qui, de l'avis unanime du comité, sont jugées futiles.

c) Au cours d'une réunion de l'assemblée de faculté convoquée à cette fin par le président du conseil, chaque membre présent inscrit sur un bulletin, dans un ordre préférentiel, un nombre déterminé de noms parmi ceux apparaissant sur la liste, le tout selon les modalités établies par le comité.

d) Le comité délibère après avoir dépouillé le scrutin, dont il révèle les résultats dans la mesure et selon les modalités déterminées par l'assemblée universitaire et approuvées par le conseil, et après avoir reçu, individuellement ou en groupe, les personnes qui désirent se faire entendre.

e) Le comité prépare un rapport circonstancié de ses délibérations et fait ses recommandations au conseil. Le comité, dans ses recommandations, doit s'en tenir à la liste des personnes proposées pour le scrutin.

f) Le comité communique aux personnes qui ont droit d'être informées des résultats du scrutin uniquement les noms des personnes dont il recommande la nomination et ce, dans l'ordre alphabétique.

g) Le conseil nomme doyen la ou l'une des personnes qui lui sont ainsi recommandées, ou toute autre personne après avoir consulté le comité à son sujet.

Article 28.03A

Nonobstant l'article 28.01, le doyen de la Faculté de l'éducation permanente est nommé par le conseil avec la participation du conseil selon la procédure suivante:

a) Le recteur, ou le vice-recteur que celui-ci désigne, voit à la formation d'un comité de consultation qu'il préside et qui est en outre composé d'un membre nommé par le conseil et de deux membres nommés par le conseil de faculté. L'une au moins des deux personnes choisies par le conseil de la faculté doit faire partie d'une autre faculté.

b) Le comité adresse un bulletin à toutes les personnes qui, pendant l'année, dispensent de l'enseignement dans les programmes de la faculté ainsi qu'aux personnes ayant, à la faculté, des responsabilités de programme, de recherche ou de division, les invitant à y inscrire le nom et l'occupation des personnes qu'ils considèrent aptes à occuper cette charge et leur demandant de retourner leur bulletin au président dans le délai fixé par le comité.

c) Le comité dresse la liste des personnes proposées. Il peut ajouter à cette liste le nom d'autres personnes et éliminer les candidatures qui, de l'avis unanime du comité, sont jugées futiles.

d) Au cours d'une réunion du conseil de faculté convoquée à cette fin par le président du comité, chaque membre présent inscrit sur un bulletin un nombre déterminé de noms parmi ceux apparaissant sur la liste, le tout selon les modalités établies par le comité.

e) Le comité délibère après avoir dépouillé le scrutin, dont il révèle les résultats dans la mesure et selon les modalités déterminées par l'assemblée universitaire et approuvées par le conseil, et après avoir reçu, individuellement ou en groupe, les personnes qui désirent se faire entendre.

f) Le comité prépare un rapport circonstancié de ses délibérations et fait ses recommandations au conseil. Le comité, dans ses recommandations, doit s'en tenir à la liste des personnes proposées pour le scrutin.

g) Le comité communique aux personnes qui ont droit d'être informées des résultats du scrutin uniquement les noms des personnes dont il recommande la nomination et ce, dans l'ordre alphabétique.

h) Le conseil nomme doyen la ou l'une des personnes qui lui sont ainsi recommandées ou toute autre personne, après avoir consulté le comité à son sujet.

Article 28.05

a) Le mandat d'un doyen est de quatre ans. Il peut être renouvelé par le conseil pour une autre période n'excédant pas quatre ans, après consultation de l'assemblée de la faculté sur l'opportunité de ce renouvellement. Le conseil établit les modalités de cette consultation et forme, à cette fin, un comité présidé par le recteur ou le vice-recteur qu'il désigne et composé en outre, d'un membre nommé par le conseil et de deux membres nommés par le conseil de la faculté.

b) Pour tout autre renouvellement de son mandat, la procédure de nomination initiale s'applique et la durée de tel mandat ne doit pas dépasser quatre ans.

Article 28.13

Le directeur d'un département est nommé par le conseil sur la recommandation du conseil de la faculté approuvée par le doyen après une consultation faite selon la procédure suivante:

a) La consultation de l'assemblée du département est faite par un comité présidé par le doyen ou son délégué et composé en outre d'au moins trois autres membres nommés par le conseil de la faculté.

b) Dans le cas de la nomination d'un directeur de département de la Faculté des arts et des sciences, la consultation de l'assemblée de département est faite par un comité présidé par le doyen ou son délégué et formé, en outre, de trois membres élus par l'assemblée de département et de deux membres de l'assemblée de faculté nommés par le conseil de la faculté et ne faisant pas partie du département concerné.

c) Le comité adresse aux membres de l'assemblée de département un bulletin en les invitant à y inscrire le nom de l'occupation des personnes qu'ils considèrent aptes à occuper cette charge et leur demandant de retourner leur bulletin au président dans le délai fixé par le comité.

d) Le comité dresse la liste des personnes proposées. Il peut ajouter à cette liste le nom d'autres personnes et éliminer les candidatures qui, de l'avis unanime du comité, sont jugées futiles.

e) Au cours d'une réunion de l'assemblée convoquée à cette fin, chaque membre présent inscrit sur un bulletin, dans un ordre préférentiel, un nombre déterminé de noms parmi ceux apparaissant sur la liste, le tout selon les modalités établies par le comité.

f) Le comité délibère après avoir dépouillé le scrutin, dont il révèle les résultats dans la mesure et selon les modalités déterminées par l'assemblée universitaire et approuvées par le conseil, et après avoir reçu, individuellement ou en groupe, les personnes qui désirent se faire entendre.

g) Le comité prépare un rapport circonstancié de ses délibérations et fait ses recommandations au conseil de la faculté. Le comité, dans ses recommandations, doit s'en tenir à la liste des personnes proposées pour le scrutin.

h) Le comité communique aux personnes qui ont droit d'être informées des résultats du scrutin uniquement les noms des personnes dont il recommande la nomination et ce, dans l'ordre alphabétique.

i) Le conseil nomme directeur de département la ou l'une des personnes qui lui sont ainsi recommandées ou toute autre personne après avoir consulté le conseil de la faculté et le doyen à son sujet.

Article 28.14

a) Le mandat de tout directeur de département est de quatre ans. Il peut être renouvelé par le conseil pour une autre période n'excédant pas 4 ans, après consultation de l'assemblée de département sur l'opportunité de ce renouvellement. Le conseil de la faculté détermine les modalités de cette consultation qui est faite par un comité qu'il forme à cette fin.

b) Le renouvellement d'un deuxième mandat se fait suivant la procédure de nomination initiale.

Montréal, le 10 mai 1984

Le procureur de l'Université de Montréal,
35677 GABRIEL LANGIS

Université de Montréal
Modifications des statuts

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, chap. 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

1. En remplaçant les dispositions de l'article 27.13 par les suivants:

Article 27.13

« Tout différend concernant l'application d'un règlement disciplinaire à un étudiant peut être soumis par ce dernier à un comité formé par l'assemblée universitaire et désigné sous le nom de « Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants ».

Le comité peut suspendre l'exécution de la sanction imposée à l'étudiant par l'Université, lorsqu'il est d'avis que l'application immédiate de la sanction causerait à l'étudiant un préjudice grave et irréparable.

Dans les trente jours qui suivent l'expédition à l'étudiant, sous pli recommandé ou certifié, d'un avis l'informant de la sanction imposée par l'Université, celui-ci doit, s'il désire faire réviser l'application d'un règlement disciplinaire, envoyer sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université une demande motivée de révision.

Le président du comité, qui est nommé par l'assemblée universitaire, donne à l'étudiant et aux autorités concernées un avis de quinze jours précisant la nature et l'objet du différend, ainsi que le lieu et l'heure de l'audience.

L'étudiant et l'Université peuvent comparaître à l'audience et se faire représenter par un avocat ou être assistés d'une autre personne; ils peuvent faire entendre et contre-interroger des témoins selon les règles du

droit commun. Les témoignages sont enregistrés fidèlement et, s'ils en font la demande, l'étudiant et l'Université reçoivent un exemplaire de leur transcription.

Le Comité peut apprécier aussi bien la validité que le bien-fondé de la décision dont il est demandé révision. Il peut soit confirmer soit infirmer ou modifier cette décision. Il peut notamment maintenir, augmenter ou diminuer la sanction déjà imposée.

Le Comité rend une décision motivée dans les quinze jours de la fin de l'enquête et de l'audition et en fait immédiatement parvenir une copie au secrétaire général et à l'étudiant, sous pli recommandé ou certifié.

La décision est finale et exécutoire et lie toutes les parties. »

2. En abrogeant l'alinéa 1 de l'article 13.01.

Montréal, le 10 mai 1984

Le procureur de l'Université de Montréal,
35678 GABRIEL LANGIS

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Petra Angeliskyn

Par le certificat numéro 84-248 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Piotr Angliszowski, né le 30 juin 1922, en celui de Petra Angeliskyn.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucie Patricia Auclair

Par le certificat numéro 84-204 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucie Auclair, née le 24 mars 1950, en celui de Marie Lucie Patricia Auclair.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Robert Hinki Auyang

Par le certificat numéro 84-262 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hing Kai Au Yeung, né le 11 mai 1942, en celui de Robert Hinki Auyang.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Armand Lino Baldin

Par le certificat numéro 84-226 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Armand Lino Vilbon, né le 4 septembre 1964, en celui de Joseph Armand Lino Baldin.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pierrette Josée Bergeron

Par le certificat numéro 84-251 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pierrette Josée Madore, née le 5 août 1961, en celui de Marie Pierrette Josée Bergeron.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gaétane Aurore Boivin

Par le certificat numéro 84-252 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gaétane Aurore Verville, née le 4 mars 1966, en celui de Marie Gaétane Aurore Boivin.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Ghislain Robert Bouchard

Par le certificat numéro 84-216 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ghislain Robert, né le 24 juillet 1962, en celui de Joseph Ghislain Robert Bouchard.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Roland Mario Bouchard

Par le certificat numéro 84-202 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roland Nio Bouchard, né le 23 février 1949, en celui de Joseph Roland Mario Bouchard.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Wilem Felem Paulin Marc Charles

Par le certificat numéro 84-198 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Wilem Félem Charles, né le 11 septembre 1945, en celui de Wilem Felem Paulin Marc Charles.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Yves I-Bing Cheng

Par le certificat numéro 84-213 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de I-Bing Cheng, né le 28 février 1963, en celui de Yves I-Bing Cheng.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Kenny Choi

Par le certificat numéro 84-249 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Kim Phuc Thai, né le 9 février 1964, en celui de Kenny Choi.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph André Pierre José Frédéric Coallier

Par le certificat numéro 84-206 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph André Pierre José Frédéric Dubé, né le 20 mai 1965, en celui de Joseph André Pierre José Frédéric Coallier.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Cécile Léonie Collinge

Par le certificat numéro 84-238 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Cécile Léonie Ghys, née le 12 avril 1957, en celui de Cécile Léonie Collinge.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Christine Anita Collinge

Par le certificat numéro 84-237 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Christine Anita Ghys, née le 16 mai 1962, en celui de Christine Anita Collinge.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Almina Gisèle Cotton

Par le certificat numéro 84-255 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Almina Cotton, née le 30 avril 1935, en celui de Marie Almina Gisèle Cotton.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Yvette France Dominique Couture

Par le certificat numéro 84-211 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvette France Dominique Tremblay, née le 31 mars 1962, en celui de Marie Yvette France Dominique Couture.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Anna Marie Paulette D'Anjou

Par le certificat numéro 84-257 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anna Marie Danjou, née le 21 septembre 1923, en celui de Anna Marie Paulette D'Anjou.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Henri Maurice Toussaint De Palma

Par le certificat numéro 84-245 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Enrico Maurizio Santo Di Palma, né le 1er novembre 1930, en celui de Henri Maurice Toussaint De Palma.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Hubert Philippe François De Palma

Par le certificat numéro 84-242 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Umberto Filippo Francesco Di Palma, né le 22 août 1928, en celui de Hubert Philippe François De Palma.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Pierre Jean Jacques De Palma

Par le certificat numéro 84-244 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pietro Giacomo Giovanni Di Palma, né le 26 août 1932, en celui de Pierre Jean Jacques De Palma.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Robert Alfred Arcan De Palma

Par le certificat numéro 84-243 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Roberto Alfredo Arcanto Di Palma, né le 15 janvier 1924, en celui de Robert Alfred Arcan De Palma.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Rose Marie Dora De Palma

Par le certificat numéro 84-241 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rosa Maria Dora Di Palma, née le 2 juillet 1925, en celui de Rose Marie Dora De Palma.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Violette Yolande Anita De Palma

Par le certificat numéro 84-240 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anita Yolanda Viola Di Palma, née le 5 février 1927, en celui de Violette Yolande Anita De Palma.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Annette Annie Desbiens

Par le certificat numéro 84-227 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Annette Desbiens, née le 26 janvier 1946, en celui de Annette Annie Desbiens.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marc André Dubé

Par le certificat numéro 84-207 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marc André Servant, né le 9 novembre 1949, en celui de Joseph Marc André Dubé.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Justinien Rosaire Dufour

Par le certificat numéro 84-189 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Justinien Rosario Dufour, né le 8 octobre 1920, en celui de Joseph Justinien Rosaire Dufour.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Line Dufour

Par le certificat numéro 84-223 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Étiennette Bertrand, née le 22 mai 1963, en celui de Marie Line Dufour.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sylvie Erl Dumais

Par le certificat numéro 84-259 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Erl Dumais, née le 19 mai 1959, en celui de Sylvie Erl Dumais.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Léontine Rita Geneviève Fortier

Par le certificat numéro 84-239 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Léontine Rita Fortier, née le 11 septembre 1951, en celui de Marie Léontine Rita Geneviève Fortier.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gilberte Rose Ida Fortin

Par le certificat numéro 84-203 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Berthe Rose Ida Fortin, née le 30 novembre 1926, en celui de Marie Gilberte Rose Ida Fortin.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Cléophas Michel Fréchette

Par le certificat numéro 84-253 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Cléphas Michel Toulouse, né le 27 avril 1965, en celui de Joseph Cléophas Michel Fréchette.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph André Benoit Gagné

Par le certificat numéro 84-231 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph André Benoit Derouin, né le 13 décembre 1961, en celui de Joseph André Benoit Gagné.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Ginette Gagnon

Par le certificat numéro 84-260 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Esprit-Saint Eugénette Gagnon, née le 25 septembre 1965, en celui de Ginette Gagnon.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Yvonne Lucille Germain

Par le certificat numéro 84-199 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvonne Lucie Germain, née le 12 avril 1935, en celui de Marie Yvonne Lucille Germain.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Vincent Albert Jacques Gérome

Par le certificat numéro 84-197 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Vincent àlbert Jacques Geronimo, né le 12 mars 1943, en celui de Joseph Vincent Albert Jacques Gérome.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Kenneth Gilbert

Par le certificat numéro 84-254 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Kenneth Bernstein, né le 12 décembre 1961, en celui de Kenneth Gilbert.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Monique Khong Linh Nghi Huynh

Par le certificat numéro 84-261 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Khong Linh Nghi Huynh, née le 30 juin 1914, en celui de Monique Khong Linh Nghi Huynh.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gabrielle Sylvie Inkel

Par le certificat numéro 84-250 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gabrielle Sylvie Pétroff, née le 3 novembre 1965, en celui de Marie Gabrielle Sylvie Inkel.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Stephen Anthony Keppel

Par le certificat numéro 84-225 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Istvan Antal Lajos Karpati, né le 2 février 1938, en celui de Stephen Anthony Keppel.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Aldige Kluke

Par le certificat numéro 84-193 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Carl Aldige Kluke, né le 4 mar 1942, en celui de Joseph Aldige Kluke.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Alcide Alphédor Labrèque

Par le certificat numéro 84-194 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alcide Alphédore Labrèque, né le 2 juillet 1929, en celui de Joseph Alcide Alphédor Labrèque.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lorenzo Laurent Lamontagne

Par le certificat numéro 84-210 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lorenzo Jean-Paul Lamontagne, né le 2 mai 1931, en celui de Joseph Lorenzo Laurent Lamontagne.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gilles Alain Lecompte

Par le certificat numéro 84-256 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilles Alain Soucisse, né le 23 novembre 1954, en celui de Joseph Gilles Alain Lecompte.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Andrée Audrey Lefebvre

Par le certificat numéro 84-246 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Juliette Andrée Lefebvre, née le 30 mars 1948, en celui de Marie Andrée Audrey Lefebvre.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Paulette Luce Paule Lemay

Par le certificat numéro 84-209 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lauréate Luce Paulette Lemay, née le 4 octobre 1944, en celui de Paulette Luce Paule Lemay.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claudette Lévesque

Par le certificat numéro 84-233 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claudette Therrien, née le 27 mai 1951, en celui de Marie Claudette Lévesque.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Reuven Rory Lexier

Par le certificat numéro 84-191 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rory Lexier, né le 21 décembre 1953, en celui de Reuven Rory Lexier.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Robert François Marquis

Par le certificat numéro 84-230 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Robert Francis Marquis, né le 16 septembre 1936, en celui de Joseph Robert François Marquis.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Denise Johanne Marquis

Par le certificat numéro 84-221 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Denise Johanne Bowen, née le 2 mars 1964, en celui de Marie Denise Johanne Marquis.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Yvette Chantal Marquis

Par le certificat numéro 84-222 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvette Chantal Bowen, née le 7 juillet 1964, en celui de Marie Yvette Chantal Marquis.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gizelaine Colette Martin

Par le certificat numéro 84-205 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gizelaine Colette Laverdure, née le 7 septembre 1940, en celui de Marie Gizelaine Colette Martin.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Vincent Chawki Metlej

Par le certificat numéro 84-214 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Chawki Matlej, né le 10 avril 1952, en celui de Vincent Chawki Metlej.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Juliette Jacinthe Morissette

Par le certificat numéro 84-201 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Juliette Hyacinthe Morissette, née le 10 avril 1953, en celui de Marie Juliette Jacinthe Morissette.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Akram Alex Nounou

Par le certificat numéro 84-190 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Akram Iskandar Nounou, né le 13 août 1945, en celui de Akram Alex Nounou.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Fernande Josette Pearson

Par le certificat numéro 84-229 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Fernande Josephte Pearson, née le 20 février 1938, en celui de Marie Fernande Josette Pearson.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jirair Poladian

Par le certificat numéro 84-200 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jirayr (Polatian) Polatoglu, né le 12 novembre 1963, en celui de Jirair Poladian.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Frank John Racz

Par le certificat numéro 84-192 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Frank John Ratz, né le 16 mars 1937, en celui de Frank John Racz.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gaston Alain Rhainds

Par le certificat numéro 84-247 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gaston Alain Laroche, né le 12 février 1952, en celui de Joseph Gaston Alain Rhainds.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anne Huguette Richard

Par le certificat numéro 84-234 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Ugette Richard, née le 2 février 1931, en celui de Marie Anne Huguette Richard.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Josée Lyne Rouillard

Par le certificat numéro 84-228 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Josée Lyne Hêtu, née le 8 septembre 1965, en celui de Marie Josée Lyne Rouillard.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jessica Marie Hélène Roy

Par le certificat numéro 84-196 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Hélène Patricia Roy, née le 13 avril 1959, en celui de Jessica Marie Hélène Roy.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

John Ovila Roy

Par le certificat numéro 84-258 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ovila Roy, né le 26 juin 1920, en celui de John Ovila Roy.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Harvey Michael Solomon

Par le certificat numéro 84-218 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Harvey Michael Salmanovitch, né le 22 juin 1947, en celui de Harvey Michael Solomon.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Omer Léo Tardif

Par le certificat numéro 84-212 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Omer Roméo Tardif, né le 24 novembre 1930, en celui de Joseph Omer Léo Tardif.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Louis Tarlo

Par le certificat numéro 84-232 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louis Kirsch, né le 16 novembre 1912, en celui de Louis Tarlo.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Kim Thol Theb

Par le certificat numéro 84-195 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rose Thol Theb, née le 12 mars 1950, en celui de Kim Thol Theb.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Aurèle Dary Thibeault

Par le certificat numéro 84-235 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Aurèle Darius Thibeault, né le 3 juin 1960, en celui de Joseph Aurèle Dary Thibeault.

Sainte-Foy, le 14 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Raymond Alain Tomlin

Par le certificat numéro 84-217 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Alain Cinq-Mars, né le 1er mai 1962, en celui de Joseph Raymond Alain Tomlin.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Sylvie Lucille Valérie Trépanier

Par le certificat numéro 84-219 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Sylvie Lucille Valérie Desbiens, née le 26 août 1964, en celui de Marie Sylvie Lucille Valérie Trépanier.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lizanne Valois

Par le certificat numéro 84-220 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lisanne Valois, née le 14 janvier 1965, en celui de Lizanne Valois.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Diane Hélène Voyer-Duval

Par le certificat numéro 84-224 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Hélène Duval, née le 15 juillet 1964, en celui de Marie Diane Hélène Voyer-Duval.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Manuel Michael Zunenshine

Par le certificat numéro 84-208 du 3 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Manuel Zunenshine, né le 2 novembre 1931, en celui de Manuel Michael Zunenshine.

Sainte-Foy, le 11 mai 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
39 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Blondine Arseneau

Prenez avis que Blondine Arseneau, domiciliée au 1025, rue Saint-Sébastien, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Suzanne Blandine Arseneau.

Cap-Rouge, le 9 mai 1984

La requérante,
35556-21-2 BLONDINE ARSENEAU

Roch Barre (Jalbert)

Prenez avis que Roch Barre (Jalbert), domicilié au 11905, rue Rigaud, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roch Jalbert.

Aucune autre personne ne verra son nom changé à la suite de cette demande.

Saint-Hyacinthe, le 3 mai 1984

Le procureur du requérant,
35557-21-2 MICHEL HEVEY

Marie Ginette Line Boucher

Prenez avis que Marie Ginette Line Boucher, domiciliée au 575, rue Sauvé, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Ginette Line Desrosiers.

Drummondville, le 17 février 1984

La requérante,
35618-21-2 MARIE GINETTE LINE BOUCHER

Édouard Boudrias

Prenez avis que Édouard Boudrias, domicilié au 760, rue Maturin-Durand, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Édouard Jean Boudrias.

Longueuil, le 17 mai 1984

Le requérant,
35710-22-2 ÉDOUARD BOUDRIAS

Marie Mabel Chiasson

Prenez avis que Marie Mabel Chiasson, domiciliée au 21, rue Franquin, Amos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Chiasson.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Amos, le 4 mai 1984

Les procureurs de la requérante,
35558-21-2 BARBES, CHABOT & MARTINEAU

Marie Rita Chantal Dubreuil

Prenez avis que Marie Rita Chantal Dubreuil, ménagère, domiciliée au 87, 15e Avenue, Lac-Lapierre, Saint-Lin, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rita Chantal Morin.

Charlemagne, le 6 avril 1984

Les procureurs de la requérante,
35673-22-2 DUPONT & LANGLOIS

Jean-Pierre Gagné

Prenez avis que Jean-Pierre Gagné, domicilié au 127, boulevard Taschereau nord, appartement 2, Sainte-Marie de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pyer Gagné.

Sainte-Marie, le 30 avril 1984

Le requérant,
35656-22-2 JEAN-PIERRE GAGNÉ

Marlene Gattelaro

Prenez avis que Marlene Gattelaro, domiciliée au 4871, Patricia, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marlene Reed.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 4 mai 1984

Les procureurs de la requérante,
35559-21-2 LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL

April Rose Hoare

Prenez avis que April Rose Hoare, domiciliée au 9384, rue Francoeur, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de April Rose Harris.

Montréal, le 1er mai 1984

Les procureurs de la requérante,
35560-21-2 GAGNON, HAINES, *avocats*

Abdulkadir Igdebeli

Prenez avis que Abdulkadir Igdebeli, domicilié au 11508, rue Hénault, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kadri Igdebeli.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 7 mai 1984

Les procureurs du requérant,
35561-21-2 BLANSHAY, BLANSHAY & EIDINGER

Fatemeh Khadjehnouri

Prenez avis que Fatemeh Khadjehnouri, domiciliée au 112, rue Laval, Rivière-du-Loup, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fati Nouri.

Rivière-du-Loup, le 9 mai 1984

Le procureur de la requérante,
35562-21-2 ME GÉRALD LAFOREST

David Lawrence Kraus et Jacob Henry Kraus

Prenez avis que David Lawrence Kraus et Jacob Henry Kraus, domiciliés au 2211, Gold, appartement 401, ville Saint-Laurent, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en ceux de David Lawrence Soloway et Jacob Henry Soloway.

Le changement n'affectera aucune autre personne que les requérants eux-mêmes.

Montréal, le 16 mai 1984

Les procureurs des requérants,
35711-22-2 KRAVITZ & KRAVITZ

John Chi-Chong Lo

Prenez avis que John Chi-Chong Lo, domicilié au 8215, rue Mongeau, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Chi-Chong Law.

LaSalle, le 16 avril 1984

Le procureur de la requérante,
35712-22-2 JEAN-MARC LAVALLÉE, *avocat*

Joseph Mario André Malenfant

Prenez avis que Joseph Mario André Malenfant, domicilié au 317, des Monts, Laval-des-Rapides, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Mario André Grandmont.

Laval, le 3 mai 1984

Les procureurs du requérant
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU
35563-21-2 & PLANTE

Lucie Matteau dit Méthot

Prenez avis que Lucie Matteau dit Méthot, domiciliée au 7946, rue Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucie Méthot.

Montréal, le 27 avril 1984

Le procureur de la requérante,
35564-21-2 ME SYLVIE LAPORTE

Lise Périard

Prenez avis que Lise Périard, domiciliée au 25, Bourbeau, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lise Lepage.

Québec, le 3 mai 1984

Le procureur de la requérante,
35619-21-2 ME JEAN-CLAUDE LAFLEUR

Marie Cécile Germaine Pigeon

Prenez avis que dame Vital Chevrier, née Marie Cécile Germaine Pigeon, domiciliée au 345, rue Vallée, Laval-des-Rapides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Cécile Jeannine Pigeon.

Laval-des-Rapides, le 7 mai 1984

La requérante,
35565-21-2 MME VITAL CHEVRIER

Yvon Robert

Prenez avis que Yvon Robert, domicilié au 13, 57e Avenue, lac Bleu, Saint-Hippolyte, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Robert.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 1er mai 1984

Les procureurs du requérant,
35620-21-2 MES ROBITAILLE, MALO

Yvan Rodrigue dit Duval

Prenez avis que Yvan Rodrigue dit Duval, domicilié au 1083, Saint-André, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvan Duval.

Ancienne-Lorette, le 14 mai 1984

Le requérant,
35657-22-2 YVAN RODRIGUE

Marie Joanne Roy

Prenez avis que Marie Joanne Roy, domiciliée au 3005, Beaupré, Lac-Saint-Augustin-Sud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roxanne Mitchell.

Ce changement affectera également sa fille mineure Kathy Roy.

Québec, le 16 mai 1984

Le procureur de la requérante,
35713-22-2 CAROLE TÉTREAULT, *avocate*

Simonne Saint-Cyr

Prenez avis que Simonne Saint-Cyr, domiciliée au 1798, rue Capitol, Vimont, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Lou Saint-Cyr.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Laval, le 7 mai 1984

Le procureur de la requérante,
35566-21-2 PIERRE GAUCHER, *notaire*

Marie Yvonne Suzie Saint-Hilaire

Prenez avis que Marie Yvonne Suzie Saint-Hilaire, domiciliée au 1265, des Gouverneurs, Sillery, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvonne Suzie Suzan Saint-Hilaire.

Sillery, le 15 mai 1984

La requérante,
35658-22-2 SUZIE SAINT-HILAIRE

Wayne Stewart

Prenez avis que Wayne Stewart, étudiant, domicilié au 7440 de l'Épée, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Wayne Young.

Montréal, le 3 avril 1984

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
35674-22-2 & TSIMBERIS

Louise Tellier

Prenez avis que Louise Tellier, domiciliée au 905, de Maricourt, Longueuil, s'adressera au ministre de la

Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maxime Tellier.

Longueuil, le 14 mai 1984

La requérante,
35659-22-2 LOUISE TELLIER

Diane Verreault

Prenez avis que Diane Verreault, domiciliée au 6630, Sherbrooke ouest, appartement 1510, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Laferrière.

Ce changement n'affectera le nom d'aucune autre personne que la requérante.

Montréal, le 15 mai 1984

Les procureurs de la requérante,
35675-22-2 LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL

Commission municipale — Loi sur la

Paroisse de Saint-Didace

La Commission municipale du Québec donne avis que le Gouvernement du Québec a ordonné, par le Décret numéro 1125-84 du 16 mai 1984, que la corporation de la paroisse de Saint-Didace devienne assujettie au contrôle de la Commission municipale du Québec à compter du 16 mai 1984. Cet avis est donné conformément à l'article 45 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., chap. C-35).

Québec, le 22 mai 1984

La secrétaire de la Commission,
42 CAROLINE POULIOT, *notaire*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1111-5110 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1111-5110 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35679 GROSS, PINSKY, *avocats*

1851-3986 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1851-3986 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 mai 1984

Le procureur de la compagnie,
35670 ALAIN BOURGET, *notaire*

AGENCE P.E. LEGRAND INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE P.E. LEGRAND INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 mai 1984

Pour la compagnie,
35726 MARIO DI COSMO

ALTITUDE STE-ADÈLE J.G.D. LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALTITUDE STE-ADÈLE J.G.D. LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 mai 1984

Le président,
35680 JEAN-GUY DUQUETTE

LES AMEUBLEMENTS PHIL JOLY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMEUBLEMENTS PHIL JOLY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Thérèse, le 1er mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35727 ROY, MALLETTE, LEFEBVRE

ASSOCIATION DE L'OASIS DU LAC BEAU SABLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DE L'OASIS DU LAC BEAU SABLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 22 mai 1984

Le président,
35714 JEAN-MARIE CHABOT

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE DU QUÉBEC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
RIVEST, CASTIGLIO, CASTIGLIO, LEBEL
35641 ET SCHMIDT

BOUTIQUE KARIN KLASSICS (1982) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE KARIN KLASSICS (1982) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mai 1984

Pour la compagnie,
35671 RAYMOND ABOUD

A. BRUN COURTIER D'ASSURANCES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A. BRUN COURTIER D'ASSURANCES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Véronique, le 30 avril 1984

La secrétaire,
35660 LUCIENNE GALIPEAU BRUN

CENTENAIRE TRÈS ST-RÉDEMPTEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTENAIRE TRÈS ST-RÉDEMPTEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Rédempteur, le 30 avril 1984

Le président,
35715 SYLVAIN VILLENEUVE

LA COMPAGNIE DE GESTION RIDEAU LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE GESTION RIDEAU LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 mai 1984

Pour la compagnie,
35642 SAM SZLAMKOWICZ

COMPTOIR D'AUBAINES DE JOLIETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPTOIR D'AUBAINES DE JOLIETTE INC.»

demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 15 mai 1984

Le procureur de la compagnie,
35643 WALTER WEKARCHUK

LA CORPORATION CHORALE-DISCO VI

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION CHORALE-DISCO VI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 mai 1984

Le secrétaire-trésorier,
35681 LAMBERT LÉGARÉ, C.A.

CORPORATION DE LA SAUVEGARDE DES GOÉLETTES CHARLEVOISIENNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DE LA SAUVEGARDE DES GOÉLETTES CHARLEVOISIENNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Isle-aux-Coudres, le 14 mai 1984

Le président,
35661 HENRI-CLAUDE DUFOUR

DÉVELOPPEMENT DIGNA INC. DIGNA DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉVELOPPEMENT DIGNA INC.—DIGNA DEVELOPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1984

Le procureur de la compagnie,
35644 M. J. GARMAISE, *notaire*

GÉRARD DORÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRARD DORÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1984

Le président,
35682 GÉRARD DORÉ

ÉCURIES JIMRU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉCURIES JIMRU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35672 STIKEMAN, ELLIOTT

ENCAN D'ANIMAUX BEAURIVAGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENCAN D'ANIMAUX BEAURIVAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 15 mai 1984

Le procureur de la compagnie,
35645 NORMAND GAGNON, *avocat*

ENTREPRISES MENDY (MOTIVO) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES MENDY (MOTIVO) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35662 GOLFMAN, LEHRER ET GERYCH

EQUATOR BLOUSE & SPORTSWEAR CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EQUATOR BLOUSE & SPORTSWEAR CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 avril 1984

Pour la compagnie,
35728 M. S. FRUCHTER, C.A.

EXCAVATIONS BRANDON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXCAVATIONS BRANDON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 9 mai 1984

Le secrétaire,
35663 JACQUES DÉNOMMÉE

MARCEL GINGRAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCEL GINGRAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 1er mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35729 ROY, MALLETTE, LEFEBVRE

LADA COMPANY, INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LADA COMPANY, INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mai 1984

Le procureur de la compagnie,
35730 Me MARC VALOIS

LAJOIE & FRÈRES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAJOIE & FRÈRES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 18 mai 1984

Le procureur de la compagnie,
35683 MAURIL TREMBLAY, *avocat*

MARCHÉ ROMAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ ROMAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 17 mai 1984

Le président,
35731 ROMAIN HAMEL

JEAN-PIERRE QUIJANO & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JEAN-PIERRE QUIJANO & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35732 LEDUC, LEBEL

MICHEL SIMARD, CONSULTANT EN INFORMATIQUE DE GESTION ET CONTRÔLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MICHEL SIMARD, CONSULTANT EN INFORMATIQUE DE GESTION ET CONTRÔLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 15 mai 1984

Le président,
35716 MICHEL SIMARD

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RAVIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RAVIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 mai 1984

Le secrétaire,
35684 THOMAS J. MOORE

ST-PIERRE ET VACHON (1969) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ST-PIERRE ET VACHON (1969) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 22 mai 1984

Le procureur de la compagnie,
35733 ME ANDRÉ ROY

T.I.S. SERVICES INDUSTRIELS TEMPORAIRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «T.I.S. SERVICES INDUSTRIELS TEMPORAIRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35685 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

T.O.S. SERVICE DE BUREAU TEMPORAIRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «T.O.S. SERVICE DE BUREAU TEMPORAIRES INC.» demandera àl'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35686 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

A. WOLKOWICZ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A. WOLKOWICZ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 avril 1984

Le président,
35646 A. WOLKOWICZ

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

MINES VAUQUELIN LTÉE
(Libre de responsabilité personnelle)
VAUQUELIN MINES LTD.
(No Personal Liability)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 7 mai 1984 à la compagnie « LES MINES DE FER VAUQUELIN LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) — VAUQUELIN IRON MINES LTD. (No Personal Liability) changeant sa dénomination sociale en celle de: « MINES VAUQUELIN LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) — VAUQUELIN MINES LTD. (No Personal Liability)

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
38 1275-8942

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Ste-Julie-de-Verchères
Demande de remboursement de cautionnement

Avis est, par les présentes, donné que la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Ste-Julie-de-Verchères actuellement en liquidation, ayant cessé d'exercer au Québec, le 8 avril 1983, et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été intégralement remplies, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est priée de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Beloeil, le 7 mai 1984

Le liquidateur,
PIERRE BLAIN

38

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Valmont
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Valmont a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Garantie

Le siège social de la société est situé au 4733, Foster, case postale 1460, Waterloo, QC, J0E 2N0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 23 mai 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Société mutuelle de réassurance du Québec
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que la Société mutuelle de réassurance du Québec a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 2014, boulevard Charest ouest, bureau 300, Sainte-Foy, QC, G1N 4N6.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 23 mai 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Conseillers en ressources humaines Tardif, McGrath Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Conseillers en ressources humaines Tardif, McGrath Inc. », constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies, en date du 1980 10 29, a été dissoute, le 1984 05 17, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38 1840-2248

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Classement des biens culturels

Poste de traite de Chicoutimi

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 28 avril 1982, date où fut transmis au propriétaires, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

Propriétaires et désignations:

La Compagnie Price Limitée

a) Une partie du lot mille deux cent quatre-vingt-un (ptie 1281) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, de figure triangulaire, bornée au nord par une autre partie dudit lot et mesurant le long de cette limite trois cent soixante-sept pieds (367 pi); à l'est par une autre partie dudit lot et mesurant le long de cette limite deux cent soixante-dix pieds (270 pi) et au sud-ouest par une partie du lot 1280 ci-dessous décrite; contenant en superficie 53 710 pieds carrés, mesures anglaises.

b) Une partie du lot mille deux cent quatre-vingt (ptie 1280) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, de figure irrégulière, bornée au nord-est par une autre partie dudit lot et par une partie du lot 1281 ci-haut décrite, mesurant le long de cette première limite de longueur de cinq cent quarante pieds et vingt-neuf centièmes (540,29 pi) le long d'un arc de cercle; à l'est par une partie du lot 1281, au sud-est par une partie du lot 1281, par les lots 948-1, 953-2, 953-1, 1274-1, 947-5, 1202-6, 960-4 et 960-3, mesurant le long de ces limites cent vingt-sept pieds et neuf dixièmes (127,9 pi), trente pieds (30 pi), quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) et quatre-vingt-treize pieds et trois dixièmes (93,3 pi); au sud par une partie du lot 1281, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds et cinq dixièmes (27,5 pi); au sud-ouest par la rue Price, par les lots 1275-1, 947-4, 948-1, 948-2, 1254, 949-1, 952-1, 952-2, 952-6, 952-5, 1280-2, 952-7, 953-2 et 960-4, mesurant le long de ces limites cinquante pieds et quarante-cinq centièmes (50,45 pi), deux cent quarante-cinq pieds et six dixièmes (245,6 pi), quatre-vingt-dix pieds et huit dixièmes (90,8 pi), cent onze pieds et vingt-cinq centièmes (111,25 pi), quatre cent trente-six pieds et neuf dixièmes (436,9 pi), quarante-quatre pieds et cinq dixièmes (44,5 pi), cinquante pieds (50 pi), soixante-neuf pieds et cinq dixièmes (69,5 pi), dix pieds (10 pi), quatre-vingt-treize pieds et trente centièmes (93,30 pi), quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes (84,8 pi), soixante-cinq pieds (65 pi), cent dix-huit pieds et quarante-cinq centièmes (118,45 pi) et soixante-dix-huit pieds et deux dixièmes (78,2 pi); à l'ouest par les lots 947-9 et 1275-1, mesurant le long de ces limites cinquante-neuf pieds et vingt-cinq centièmes (59,25 pi) et au nord-ouest par les lots 1202-12, 947-9, 948-1, 960-4 et par une autre partie dudit lot, mesurant le long de ces limites cent quarante-six pieds (146 pi), cent soixante-quinze pieds (175 pi) et cinquante-huit pieds (58 pi); contenant en superficie 329 602,67 pieds carrés, mesures anglaises.

La Corporation épiscopale catholique romaine de Chicoutimi

Le lot neuf cent cinquante (950) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Ville de Chicoutimi

a) La subdivision un du lot originaire mille deux cent un (1201-1) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

b) La subdivision un du lot originaire neuf cent cinquante-huit (958-1) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

c) La subdivision un du lot originaire neuf cent cinquante-neuf (959-1) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Québec, le 14 mai 1984

Le ministre des Affaires culturelles,
40 CLÉMENT RICHARD

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement

concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec,* le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreur subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 9 mai 1984

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME
Cad. 84-04

Cédule A

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant les blocs 61 et 62, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal à Montréal.

097334
097641

Cadastre du canton de Laflèche, comprenant les lots 1 et 2 du rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

265027

Cadastre du village de Boucherville, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chambly à Longueuil.

264763

Cadastre de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, comprenant le bloc 8, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chambly à Longueuil.

264765

Cadastre de la ville de Chicoutimi, comprenant les blocs 5 à 20, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

265214

Cadastre du canton de Tremblay, comprenant les blocs 5 à 8, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

265126

Cadastre du canton de McKenzie, comprenant le bloc 44, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval.

265018

41

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'excercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, St-Eustache, QC, J7R 4K3	84 05 17	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Stéphanou, Denis, 135, rue Sherbrooke est, app. 312, Montréal, QC, H2X 1C6	82 11 05	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

35725

Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

GAZIFÈRE INC.
Requête en ajustement de taux

Avis est, par la présente, donné que « GAZIFÈRE INC. », distributeur de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) a, par sa requête R-2988-84 du 2 mai 1984, produite le 7 mai 1984, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

« APPROUVER une augmentation de 0,24439 $ par 10^3m^3, à compter du 1er février 1984, aux prix en vigueur de la requérante;

APPROUVER une diminution nette de l'ordre de 0,10867 $ par 10^3m^3, à compter du 1er février, aux prix en vigueur de la requérante;

AUTORISER la requérante à continuer la facturation de ses abonnés suivant les taux présentement en vigueur;

ORDONNER à la requérante d'imputer l'effet net des ajustements précités dans un compte spécial intitulé « Surplus Différé - Ajustement au coût du gaz au 1er février 1984 » dans lequel sera débitée la majoration nette du coût du gaz et créditées les subventions résultant de l'application des Décrets C.P. 1984-226 et C.P. 1984-235, en date du 1er février 1984 du Gouvernement Fédéral et de la remise de subvention du programme P.A.T., le solde net de ce compte sera liquidé lors de la prochaine cause en tarification de la requérante.

RENDRE tout autre ordonnance que la Régie jugera juste et équitable dans les circonstances. »

Avis est de plus donné qu'une Ordonnance provisoire portant le numéro G-379 a été émise par la Régie le 11 mai 1984, autorisant la diminution, telle que demandée par la requérante et que la Régie statuera de façon finale sur ladite requête après l'expiration du délai ci-dessous mentionné s'il n'y a aucune représentation, ni intervention ou après audition, si nécessaire.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au soussigné dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Le 14 mai 1984

Régie de l'électricité et du gaz
Le secrétaire,
MARC B. BOISSONNAULT, C.A., ADM. A.

2100, rue Drummond, 2e étage
Montréal, QC
H3G 1X1 35664

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL PROVIDENCE AUCLAIR ET DORCHESTER

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 05 01, fusionnant les corporations « CENTRE D'ACCUEIL AUCLAIR » et « RÉSIDENCE DORCHESTER » en un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE D'ACCUEIL PROVIDENCE AUCLAIR ET DORCHESTER ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre d'accueil.

La composition du conseil d'administration sera celle d'un centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est à Montréal dans le district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38 2167-4882

Soumissions — Demandes de

Municipalité de Fleurimont
(Saint-François)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Fleurimont» seront reçues par le ministre des Affaires muni-

cipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 705 000 $ d'obligations de de la municipalité de Fleurimont datées du 23 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13½ % payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11h, le mardi 19 juin 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 705 000 $

Année	Capital
23 juillet 1985	28 000 $
23 juillet 1986	31 000
23 juillet 1987	35 000
23 juillet 1988	38 000
23 juillet 1989	40 000
23 juillet 1989	533 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Fleurimont où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Fleurimont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 165 — 175 000 $; 169 — 158 000 $; 176 — 285 000 $; 177 — 87 000 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11h, le mardi 19 juin 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 19 juin 1984 à 16 h, à l'hôtel de ville, 1735, chemin Galvin, municipalité de Fleurimont, comté de Saint-François, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Fleurimont, comté de Saint-François, le 22 mai 1984

Le secrétaire-trésorier,
ROGER CARON

Hôtel de ville
1735, chemin Galvin
municipalité de Fleurimont
comté de Saint-François, QC J1G 3E7
téléphone: 565-9954, code 819 35734

Ville de Saint-Jean-Chrysostome
(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Jean-Chrysostome» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 057 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Jean-Chrysostome datées du 23 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13½ % payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 18 juin 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 1 057 000 $

Année	Capital
23 juillet 1985	44 000 $
23 juillet 1986	49 000
23 juillet 1987	55 000
23 juillet 1988	62 000
23 juillet 1989	70 000
23 juillet 1989	777 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Saint-Jean-Chrysostome où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Jean-Chrysostome s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: V82-363 — 230 000 $ achat d'un véhicule contre l'incendie; V82-368 — 411 000 $; V82 — 29 000 $ égout pluvial, voirie; V83 — 382 — 200 000 $ aménagement d'un parc; V83-383 — 107 000 $ voirie; V83-387 — 80 000 $ achat d'équipement pour l'informatique.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11h, le lundi 18 juin 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 18 juin 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1005, rue Hôtel-de-Ville, ville de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Beauce-Nord, le 22 mai 1984

Le greffier,
CAJETAN ALAIN

Hôtel de ville
1005, rue Hôtel-de-Ville
ville de Saint-Jean-Chrysostome
comté de Beauce-Nord, QC G0S 2T0
téléphone: 839-9417, code 418 35735

Ville de Saint-Jérôme
(Prévost)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Foucher, greffier, à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, QC, jusqu'à 19 h 30, le lundi 18 juin 1984, pour l'achat de 1 487 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Jérôme datées du 23 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13½ % payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 1 487 000 $

Année	Capital
23 juillet 1985	65 000 $
23 juillet 1986	70 000
23 juillet 1987	77 000
23 juillet 1988	84 000
23 juillet 1989	91 000
23 juillet 1989	1 100 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Jérôme s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 078 000 $; C-1276 — 128 000 $ travaux à l'aréna; C-1281 — 38 000 $ remplacement de compteur d'eau; C-1289 — 138 500 $ aqueduc, égout, voirie; C-1290 — 72 000 $ achat de machinerie; C-1302 — 32 500 $ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le lundi 18 juin 1984 à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, ville de Saint-Jérôme, comté de Prévost, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Jérôme, comté de Labelle, le 22 mai 1984

Le greffier,
JACQUES FOUCHER

Hôtel de ville
280, rue Labelle
ville de Saint-Jérôme
comté de Prévost, QC J7Z 5L1
téléphone: 436-1511, code 514 35736

Ville de Sillery

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sillery» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 850 000 $ d'obligations de la ville de Sillery datées du 23 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13½ % payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 18 juin 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 1 850 000 $

Année	Capital
23 juillet 1985	54 000 $
23 juillet 1986	61 000
23 juillet 1987	69 000
23 juillet 1988	77 000
23 juillet 1989	88 000
23 juillet 1989	1 501 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Sillery où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sillery s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 724 — 268 000 $ renouvellement d'emprunt; 1007 — 600 000 $; 1012 — 498 000 $; 1015 — 384 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1021 — 100 000 $ achat d'un immeuble.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 18 juin 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 18 juin 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1445, rue Maguire, ville de Sillery, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sillery, le 22 mai 1984

Le greffier,
CONSTANCE CORRIVEAU

Hôtel de ville
case postale 215
1445, rue Maguire
ville de Sillery, QC G1T 2R3
téléphone: 527-3404, code 418 35737

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DE LANAUDIÈRE (UPA)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1984 04 13, autorisé le « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SUCRE ET DE SIROP D'ÉRABLE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (UPA) » à changer son nom en celui de SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DE LANAUDIÈRE (UPA).

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 19 avril 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35687 1295-7213

Vente par licitation

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Hull

Fieri Facias de Terris
Jugement
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 555-05-000030-835

KENNETH LEPACK, mineur, domicilié et résidant route rurale No. 1, Wahnapitaé, Ontario, partie demanderesse, contre ALEXANDER LEPACK, exploitant forestier, domicilié et résidant à Vinton, district de Pontiac, QC, et d'autres, partie défenderesse.

« Toute l'étendue de terre connue et désignée comme étant constituée des lots trente-huit (38), trente-neuf A (39-A) et trente-neuf B (39-B), tous situés dans le rang Quatre (rg IV), et figurant au cadastre du canton de Clapham; avec tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de six mille quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante centins (6 094,50 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 11 mai 1984 35688

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Dossier de la Cour fédérale: no ITA-451-84
Dossier du shérif d'Abitibi: no 615-18-000007-846

REVENU CANADA, IMPÔT, demanderesse, contre GILBERT JOLICOEUR, 3190, North West 40th Street, Lake Laderdale, Floride, États-Unis, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« Un certain immeuble situé à Val-d'Or connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-huit (58-127) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Sept (rg VII) pour le canton de Dubuisson, avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 24 199,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7e Rue, le JEUDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 18 mai 1984 35719

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000231-832
S. 460-18-000295-848

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, et un bureau au 424, rue Principale, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE PETIT, domicilié et résidant rue Claire, Warden, district de Bedford, et MONIQUE ROBITAILLE, domiciliée et résidant à Vineland en Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un terrain situé en la municipalité de Warden, connu comme étant le lot no seize de la subdivision officielle du lot originaire no six cent trente-trois (633-16) au cadastre officiel du canton de Shefford; avec droit de passage à pied ou en véhicule à perpétuité sur les lots 633-17, 633-12 et 633-4 dudit cadastre, afin de communiquer du terrain présentement hypothéqué au chemin public, en commun avec les autres usagers y qualifiés, mais sans obstruction dudit droit de passage établi par acte enregistré à Shefford sous le no 271653; sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, ainsi qu'il appert à un acte sous seing privé signé le trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-un, enregistré au bureau de la division de Shefford sous le no 273053; sans bâtisse. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 587,07 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI TROISIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
Me AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 14 mai 1984 35665

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000627-823
S. 460-18-000291-847

CAISSE POPULAIRE DE VALCOURT, régie par la Loi sur les syndicats coopératifs du Québec, ayant son bureau au 1120, rue des Cascades, Valcourt, partie demanderesse, contre FERME MAURETTE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à R.R. 2, Valcourt, et GÉRARD ST-CYR, résidant et domicilié à Sainte-Christine, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« *a)* Une terre située sur le Septième Rang du canton d'Ély, comté de Shefford, municipalité de Maricourt, connue et désignée comme étant les lots nos six cent trente-huit et six cent trente-neuf (638 et 639) du cadastre officiel du canton d'Ély, division d'enregistrement de Shefford, de la contenance de cent trente-cinq acres et vingt-huit centièmes (135,28 ac) en superficie;

b) Une terre située sur le Septième Rang du canton d'Ély, comté de Shefford, municipalité de Maricourt, connue et désignée comme étant le lot no six cent quarante-cinq (645) du cadastre officiel du canton d'Ély, division d'enregistrement de Shefford, de la contenance de quarante-neuf acres et soixante-six centièmes (49,66 ac) en superficie, mais à distraire dudit lot la partie du lot six cent quarante-cinq (ptie 645) située à l'angle nord-ouest dudit lot et servant de site d'église et de cimetière, de la contenance de cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, le tout plus ou moins, et bornée à l'ouest par le chemin public, à l'est et au sud par la continuation du lot no 645 faisant l'objet des présentes et au nord par le lot no 646, du même cadastre; le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Les lots nos 638 et 639 sont sujets à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd suivant enregistrements à Shefford sous les nos 153238 et 155289.

Le lot no 638 est sujet à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd suivant enregistrement à Shefford sous le no 161884. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 42 471,55 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendues en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 14 mai 1984 35666

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002941-837
S. 460-18-000299-840

CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH-DE-BORDEAUX, ayant son bureau principal au 1558, rue Viel, Montréal, partie demanderesse, contre GESTION STUKELY LTÉE, a/s de messieurs JACQUES BERTRAND, 275, rue Rollin, Pont-Viau, Laval, et GUY GUÉRARD, 12060, rue Valmont, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Stukely-Sud, connu et désigné comme partie du lot six de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trente-neuf (239-6) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely, de figure irrégulière; partant du point P-1 sur le plan préparé par Marc A. Bélanger, a.-g., le 9 avril 1975, sous le no 228 de ses minutes, lequel point est situé au coin sud-ouest du lot 239-6; de ce point de départ P-1, se dirigeant dans la direction 21°8′, en suivant la ligne nord-ouest du lot 239-6, une distance de cent vingt-deux pieds et cinquante-quatre centièmes (122,54 pi) jusqu'au point P-2; de là, dans la direction 14°49′, en suivant la ligne nord-ouest du lot 239-6, une distance de deux cent onze pieds et six dixièmes (211,6 pi) jusqu'au point P-3; de là, dans la direction 21°55′, une distance de deux cent trente-quatre pieds et quatre dixièmes (234,4 pi) jusqu'au point P-4; de là, dans la direction 181°55′, une distance de trois cent vingt-deux pieds (322 pi) en suivant la ligne de division entre les lots 239-6 et 239-7, jusqu'au point de départ P-1 du terrain présentement décrit; les lignes P-1 - P-2 et P-2 - P-3 sont parallèles et à distance de vingt pieds (20 pi) de l'emprise sud-est du chemin public sans désignation cadastrale; cette propriété est bornée vers l'est par une partie du lot 239-6 dudit cadastre, vers le sud par le lot 239-7 dudit cadastre, vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot 239 (élargissement du chemin) et vers le nord par une autre partie du lot 239-6; contenant en superficie quatre-vingt-huit mille cent soixante-trois pieds carrés (88 163 pi²), mesures anglaises et plus ou moins; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé à Stukely-Sud, connu et désigné comme étant le lot sept de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trente-neuf (239-7) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; tel que le tout se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances, dépendances, de même qu'avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, le tout sans aucune exception ni réserve de la part du débiteur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du

Code de procédure civile, est fixé à la somme de 65 299,42 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, mutlipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI TROISIÈME jour de JUILLET 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 14 mai 1984 35667

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000400-825

LA CAISSE POPULAIRE ST-PAUL D'ABBOTSFORD, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 1, rue Codaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Bedford, partie demanderesse, contre BERNARD ROBERT, domicilié et résidant au 502, rue Principale est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, partie mise en cause.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-sept (ptie 687) au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton de Bolton et étant toute cette partie du lot susdit, située entre la route 112, l'autoroute des Cantons-de-l'Est et le chemin du Rocher et le lot numéro 546.

Il faut exclure de ce terrain la partie vendue à M. Laurent Petit par acte passé devant Yves Gérin, notaire, le 30 mai 1977 et enregistré à Knowlton sous le numéro 120686 et plus longuement décrite comme suit: partie du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-sept (ptie 687) au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton de Bolton, mesurant dix acres en superficie (mesure précise) et bornée au nord par la route numéro 112, au sud par l'autoroute, à l'est par le chemin du Rocher et à l'ouest par le résidu dudit lot.

La propriété présentement décrite est bornée au nord par la route 112, au sud par l'autoroute des Cantons-de-l'Est, à l'est par une autre partie dudit lot 687 vendue à M. Laurent Petit et telle que désignée ci-haut, et à l'ouest par une partie du lot numéro 546 audit cadastre.

La présente propriété contient sept acres (7 acres) plus ou moins en superficie; sans bâtisse. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 861,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 16 mai 1984 35705

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000289-830
S. 460-18-000302-842

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire de Durham-Sud, corporation légalement constituée régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Durham-Sud, partie demanderesse, contre YVON BLANCHARD, domicilié à Box 352, Canal Flats, Colombie-Britannique, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

«Des immeubles connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Ély comme étant:

1. La subdivision no un du lot originaire no six cent trente-deux (632-1), mesurant deux cent vingt pieds (220 pi, soit 67,06 m) au nord et au sud, par quatre cent quatre-vingt-quinze pieds (496 pi, soit 150,88 m) à l'est et à l'ouest, borné au nord par le lot no 633, à l'est par le lot no 632, au sud par le lot no 631 et à l'ouest par le chemin public;

2. Une partie non subdivisée du lot no six cent trente-deux (ptie 632), mesurant quatre cent quatre-vingt-quinze pieds (495 pi, soit 150,88 m) à l'est et à l'ouest par six cent soixante pieds (660 pi, soit 201,17 m) au nord et au sud, borné à l'ouest par le lot no 632-1, à l'est par le résidu du lot no 632, au nord par le lot no 633 et au sud par le lot no 631; le tout en mesures anglaises et en mètres, plus ou moins, et avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 18 367,60 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 14 mai 1984 35668

Bonaventure

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000006-840
105-05-000084-836

CAISSE POPULAIRE DE CAPLAN, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Caplan, comté et district de Bonaventure, demanderesse, contre PAUL-ÉMILE POIRIER, domicilié et résidant à Caplan, comté et district de Bonaventure, défendeur, et GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC., 143A, promenade du Portage, Hull, QC, J8X 2K4, et ANDRÉ DUMAIS, LE RÉGISTRATEUR, division d'enregistrement de Bonaventure, no 1, New-Carlisle, comté de Bonaventure, QC, mis en cause.

« Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de Caplan, dans le comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent dix-neuf (ptie 619), Deuxième Rang (2e rg), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hamilton, première division d'enregistrement de Bonaventure (New-Carlisle), mesurant ledit terrain, en mesures anglaises, 201 pieds de largeur sur une profondeur de 400 pieds, le tout étant borné comme suit: vers le sud par le chemin de division entre les Premier et Deuxième Rangs (1er et 2e Rangs) dudit canton, vers l'ouest et vers le nord par une partie dudit lot six cent dix-neuf (ptie 619) appartenant à Lucien P. Poirier ou représentants et vers l'est par une partie dudit lot six cent dix neuf (ptie 619) appartenant à Paul-Émile Poirier; la ligne est du terrain présentement décrit est située à 20 pieds anglais à l'ouest de la ligne séparative entre les lots 619 et 620 dudit cadastre; avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 16 293,82 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 14 mai 1984 35647

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 115-05-000004-833
S. 115-18-000002-848

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau du 900, place du Canada, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre ARMAND LAPIERRE, domicilié et résidant à Les Caps, Îles-de-la-Madeleine, district de Gaspé, défendeur.

« Le lot sept cent soixante-douze (772) du cadastre officiel révisé de l'île Cap-aux-Meules, municipalité de Fatima, division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée au montant de cinq mille neuf cent trente-cinq dollars et soixante-douze centins

(5 935,72 $), ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser, en argent comptant ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, palais de justice de Havre-Aubert, le VENDREDI SIXIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif,
LAURENT CORMIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Havre-Aubert, le 14 mai 1984 35648

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000633-837

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corps public dûment constitué, ayant son bureau principal au 901, place Victoria, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 81420 CANADA LIMITÉE, corporation dûment constituée, ayant son bureau principal et siège social au 485, chemin Côte-Jeanne, Saint-Lin de Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, QC, mis en cause.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Joachim et composé:

a) du lot connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, comme faisant partie du lot numéro cent cinquante et un (ptie no 151); mesurant cent pieds (100 pi) de largeur du nord au sud par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné en front, à l'est, par la route 65, boulevard Laurier, en arrière, à l'ouest, par une autre partie du lot du lot numéro 151, appartenant a Antonio Renaud ou représentants, d'un côté, au nord, par la partie dudit lot numéro 151 ci-après décrite et de l'autre côté, au sud, par une partie dudit lot numéro 151 appartenant à R. Beaudry ou représentants. La ligne sud du terrain présentement hypothéqué est située à deux cents pieds au nord du chemin du Tour-de-la-Pointe, à l'intersection de la route 65, boulevard Laurier;

b) du lot connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, comme faisant partie du lot numéro cent cinquante et un (ptie no 151); mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur, du nord au sud, par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné en front, à l'est, par le chemin public route 65, boulevard Laurier, en arrière, à l'ouest, par une autre partie du lot numéro 151, appartenant à Antonio Renaud ou représentants; d'un côté, au nord, par partie du lot numéro 151, appartenant à Antonio Renaud ou représentants et de l'autre côté, au sud, par la partie dudit lot numéro 151 ci-haut décrite; avec les bâtisses et dépendances dessus y érigées, et portant le numéro d'immeuble 4302, boulevard Laurier, route 335 à La Plaine. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 8 856,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI TROISIÈME jour de JUILLET 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 15 mai 1984 35699

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000642-820

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre LES AMÉNAGEMENTS PELA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 700, rue Visitation, Joliette, *et al.*, partie demanderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, et composé:

1. *a)* De la totalité du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent

quatre-vingt-douze (292-2) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette.

b) De la totalité du lot numéro un de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-douze (292-1-1) au cadastre officiel susdit.

c) De la totalité du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-douze (292-3) au cadastre officiel susdit.

Avec bâtisse commerciale y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 700, rue Visitation.

2. Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, et composé:

a) D'une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-douze (ptie 292) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, bornée comme suit: vers le nord-ouest où elle mesure trois cent cinquante neuf pieds (359 pi) par le lot 292-3; vers le nord-est où elle mesure cent trente-sept pieds et quatre dixièmes (137,4 pi) par une autre partie dudit lot 292; vers le sud-est où elle mesure trois cent quarante pieds et neuf dixièmes (340,9 pi) par une autre partie dudit lot 292 étant une rue projetée; vers le sud-ouest où elle mesure cent vingt-trois pieds et quatorze centièmes (123,14 pi) plus ou moins, par une partie du lot 292-1 et par une partie pour treize pieds et quatorze centièmes (13,14 pi) dudit lot 292;

b) D'une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot numéro deux cent quatre-vingt-douze (292-ptie 1) au cadastre officiel susdit, mesurant treize pieds (13 pi) au nord-ouest et au sud-est, et cent dix pieds (110 pi) au nord-est et au sud-ouest; bornée au nord-ouest par le lot 292-1-1; au nord-est par la partie du lot 292 ci-dessus décrite; au sud-est par une autre partie dudit lot 292; et au sud-ouest par le lot 292-1-1;

c) D'une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-douze (ptie 292) au cadastre officiel susdit, de figure triangulaire, bornée au nord-est où elle mesure treize pieds et quatorze centièmes (13,14 pi) plus ou moins, par la partie du lot 292 ci-dessus décrite au paragraphe *a*; au sud-est où elle mesure trois cent un pieds et soixante-sept centièmes (301,67 pi) plus ou moins, par une rue projetée faisant partie dudit lot 292; et au nord-ouest où elle mesure trois cents pieds (300 pi) par le lot 292-1-1; ce terrain se terminant en pointe au sud-ouest sur le chemin public du rang Visitation.

Le tout mesures anglaises; avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination, et y compris tous les meubles saisis et dont la liste peut être trouvée au bureau du shérif.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 152 927,60 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI TROISIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 mai 1984 35700

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002986-832

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS DE TILLY INC., corporation légalement constituée, a/s de M. Benoit Perras, 774, Pierre-Viger, Boucherville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble sis en la municipalité de Saint-Théodore-de-Chertsey, comté de Montcalm, composé des lots originaires numéro cinquante-cinq et cinquante-six (55 et 56) du Troisième Rang, cadastre officiel de la paroisse du canton de Wexford, d'une superficie d'environ cent quatre-vingts (180) acres, avec toutes les bâtisses y érigées. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment une servitude ou droit de passage à perpétuité en faveur d'Hydro-Québec, tel qu'il appert d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 143634.

Sauf et à distraire:

a) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, au cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, cettedite partie de lot étant bornée vers le nord-ouest par une partie dudit lot 56 (rue du Soleil, privée); vers le nord-est par une autre partie dudit lot 56 (rue des Bouleaux, privée); vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 56, mesurant vingt et un mètres et trente-quatre centièmes de mètre dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-trois mètres et cinquante-trois centièmes de mètre dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contenant en superficie sept cent quinze mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (715,3 m²).

b) Une autre partie dudit lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers le sud-ouest par une partie dudit lot 56 (rue de l'Étoile, privée); vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par des parties dudit lot 56, mesurant seize mètres et soixante-seize centièmes de mètre dans ses lignes sud-ouest et nord-est, vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes de mètre dans ses lignes nord-ouest et sud-est, contenant en superficie quatre cent cinquante-six mètres carrés et deux dixièmes de mètre carré (456,2 m²).

c) Une autre partie dudit lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers l'est par la rue des Sables, privée (ptie 56); vers le sud-ouest, l'ouest et le nord par d'autres parties dudit lot 56, mesurant vingt-deux mètres et quatre-vingt-quatre centièmes de mètre dans sa ligne est, trente mètres et quarante-huit centièmes de mètre dans ses lignes sud-ouest et nord, treize mètres et quatre-vingt-treize centièmes de mètre dans sa ligne ouest, contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (540,3 m²).

d) Une autre partie dudit lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers l'ouest par une partie dudit lot 56 (rue des Sables, privée); vers le nord-ouest et le sud-est par des parties dudit lot 56; et vers le nord-est par une partie dudit lot 56 (ruisseau), mesurant dix-sept mètres et vingt et un centièmes de mètre, vers l'ouest, vingt-neuf mètres et quatre-vingts centièmes de mètre, vers le nord-ouest, douze mètres et cinquante-trois centièmes de mètre, vers le nord-est, trente-neuf mètres et soixante-quinze centièmes de mètre, contenant en superficie quatre cent soixante-dix-neuf mètres carrés et un dixième de mètre carré (479,1 m²).

e) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, au même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 56 (rue du Ruisseau, privée); vers le nord et le nord-est par une partie dudit lot 56 (rue de l'Étoile, privée); vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 56, mesurant neuf mètres et quatre-vingt-dix centièmes de mètre dans sa ligne nord-ouest, sept mètres et soixante-six centièmes de mètre mesuré le long d'une courbe de six mètres et dix centièmes de mètre de rayon généralement vers le nord, douze mètres et quatre-vingt-douze centièmes de mètre dans sa ligne nord-est, dix-neuf mètres et cinquante et un centièmes de mètre dans sa ligne sud-est, dix-neuf mètres et soixante-six centièmes de mètre dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie trois cent quatre mètres carrés et cinq dixièmes de mètre carré (304,5 m²).

f) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers le sud-ouest par une partie dudit lot 56 (rue des Sables, privée); vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par des parties dudit lot 56, mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes de mètre vers le sud-ouest et le nord-est, et dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes de mètre vers le nord-ouest et le sud-est, contenant en superficie deux cent soixante-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes de mètre carré (277,9 m²).

g) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers le nord-ouest par une partie dudit lot 56 (rue du Parc, privée); vers le nord-est et le sud-ouest, par des parties dudit lot 56; vers le sud-est par une partie dudit lot 56 (ruisseau), mesurant dix-neuf mètres et soixante-neuf centièmes de mètre dans sa ligne nord-ouest, vingt-sept mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes de mètre dans sa ligne nord-est, vingt mètres et soixante-neuf centièmes de mètre mesuré le long du ruisseau généralement vers le sud-est, vingt-sept mètres et quarante-huit centièmes de mètre dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie cinq cent cinquante-six mètres carrés et deux dixièmes de mètre carré (556,2 m²).

h) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers le nord-est par une partie dudit lot 56 (rue des Sables, privée); vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties dudit lot 56, mesurant dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes de mètre dans ses lignes nord-est et sud-ouest, vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes de mètre dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant en superficie quatre cent cinquante-deux mètres carrés et neuf dixièmes de mètre carré (452,9 m²).

i) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III de même cadastre, cette partie de lot étant bornée vers le nord-est par une partie du lot 56 (rue des Sables, privée); vers le sud-est, le sud-ouest et

le nord-ouest par des parties dudit lot 56, mesurant trente-huit mètres et un dixième de mètre dans ses lignes nord-est et sud-ouest, vingt et un mètres et trente-trois centièmes de mètre dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant en superficie huit cent dix mètres carrés et neuf dixièmes de mètre carré (810,9 m²).

j) Un emplacement situé en la municipalité de Chertsey, connu et désigné comme étant composé comme suit:

a) Une partie du lot originaire numéro cinquante-cinq (ptie 55) du rang III, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, cettedite partie étant bornée vers le sud-est par une partie du lot 55 (rue du Ruisseau, privée), vers le sud-ouest par une partie du lot 55 (rue des Sables, privée), vers le nord-ouest par une partie du lot 55 (ruisseau), vers le nord-est par une partie du lot 56 ci-après décrite, mesurant un mètre et quarante-trois centièmes (1,43 m) vers le sud-est, neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-huit centièmes de mètre (0,88 m) vers le nord-ouest, neuf mètres et quarante-deux centièmes (9,42 m) vers le nord-est et contenant dix mètres carrés et huit dixièmes (10,8 m²) en superficie.

b) Une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm cettedite partie est bornée vers le sud-est par une partie du lot 56 (rue du Ruisseau, privée), vers le sud-ouest par une partie du lot 55, ci-haut décrite, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 56 (ruisseau), vers le nord-est par une autre partie du lot 56, mesurant vingt-quatre mètres et soixante-trois centièmes (24,63 m) vers le sud-est, neuf mètres et quarante-deux centièmes (9,42 m) vers le sud-ouest, vingt-cinq mètres et deux centièmes (25,02 m) vers le nord-ouest, huit mètres et cinquante-trois centièmes (8,53 m) vers le nord-est et contenant deux cent trente-trois mètres carrés (233,0 m²) en superficie.

Le tout sans bâtisse, tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur et sujet notamment si applicable à une servitude en faveur d'Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 143634. Tel que le tout apparaît sur un plan et description technique préparés par Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 1981, sous le numéro 7750 de ses minutes, plan FC-7750 et dont copies demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné.

k) Un emplacement situé en la municipalité de Chertsey, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, cettedite partie de lot étant bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 56 (rue du Ruisseau, privée), vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par des parties du lot 56, mesurant treize mètres et soixante-douze centièmes (13,72 m) vers le nord-ouest et le sud-est, dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes (19,81 m), vers le nord-est et le sud-ouest et contenant deux cent soixante et onze mètres carrés et six dixièmes (271,6 m²) en superficie; le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur et sujet notamment si applicable une servitude en faveur d'Hydro-Québec, créée, aux termes de l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 143634. Tel que le tout apparaît sur un plan et une description technique préparés par Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, 27 octobre 1981, sous le numéro 7750 de ses minutes, plan: FC-7750-D et dont copies demeurent annexées à l'original des présentes, après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné.

l) Un emplacement situé en la municipalité de Chertsey, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm. Ledit emplacement étant borné comme suit: vers le sud-est par une partie du lot 56 (rue des Sables, privée), vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est par des parties du lot 56. Mesurant vingt-trois mètres (23,00 m) vers le nord-ouest et le sud-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le nord-est et le sud-ouest et contenant six cent quatre-vingt-seize mètres carrés et huit dixièmes (696,8 m²) en superficie, le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur, sujet notamment s'il y a lieu, à une servitude en faveur d'Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 143634. Tel que le tout appert sur un plan et une description technique préparée par Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 1981 sous le numéro 7750 de ses minutes, plan FC-7750-E, lesquels plan et description technique préparés par Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et signés pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné.

m) Un emplacement situé en la municipalité de Chertsey, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, cettedite partie de lot est bornée vers l'ouest par une partie du lot 56 (rue des Sables, privée), vers le nord-ouest, le nord-est et le

sud-est par des parties du lot 56, mesurant vingt-quatre mètres et quarante-deux centièmes (24,42 m) vers l'ouest, trente mètres et quarante-six centièmes (30,46 m) vers le nord-ouest, huit mètres et cinquante-trois centièmes (8,53 m) vers le nord-est, trente-sept mètres et vingt-deux centièmes (37,22 m) et douze mètres et quatre-vingt-treize centièmes (12,93 m) vers le sud-est et contenant cinq cent vingt-trois mètres carrés (523,0 m^2) en superficie, le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur et sujet notamment s'il y a lieu à une servitude en faveur d'Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 143634. Tel que le tout apparaît sur un plan et description technique préparés par Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 1981 sous le numéro 7750 de ses minutes, plan FC-7750-F et dont copies demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné.

n) Un emplacement situé en la municipalité de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, du cadastre officiel du canton de Wexford, cettedite partie étant bornée vers le nord-est à l'est par une autre partie dudit lot 56 (rue de l'Étoile, privée); vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 56 (rue du Soleil, privée); vers le sud-ouest et le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 56, mesurant sept mètres et quarante-quatre centièmes vers le nord-est, seize mètres mesuré le long d'une courbe de neuf mètres et quatorze centièmes de rayon généralement vers l'est, huit mètres et quatre-vingt-huit centièmes vers le sud-ouest, dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes vers le sud-ouest, seize mètres et soixante-seize centièmes vers le nord-ouest, contenant trois cent cinq mètres carrés et sept dixièmes (305,7 m^2) en superficie, soit trois mille deux cent quatre-vingt-dix pieds carrés (3 290 pi^2) mesures anglaises, le tout, sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur, sujet notamment, s'il y a lieu, à une servitude en faveur d'Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 143634. Tel que le tout apparaît sur un plan et une description technique préparés par Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, le 27 octobre 1981, sous le numéro 7750 de ses minutes (Plan FC-7750-C), lesquels plan et description technique demeurent annexés à l'original des présentes, après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par les parties, avec et en présence du notaire soussigné.

o) Un emplacement situé en la municipalité de Chertsey, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm. Ladite partie est bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 56 (rue du Soleil, privée), vers le nord-est et le sud-est par des parties du lot 56, vers le sud-ouest par une partie du lot 56 (rue terrasse du Coteau, privée). Mesurant vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) vers le nord-ouest et le sud-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) vers le nord-est et le sud-ouest et contenant trois cent vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (322,7 m^2) en superficie, le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur, sujet notamment s'il y a lieu, à une servitude en faveur d'Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 143634. Tel que le tout apparaît sur un plan et une description technique préparés par Lucien Leclerc, arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 1981, sous le numéro 7750 de ses minutes, plan FC-7750-B, lesquels plan et description technique demeurent annexés à l'original des présentes, après avoir été reconnus véritables et signés pour identification par les parties, avec et en présente du notaire soussigné. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 79 379,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MERCREDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 15 mai 1984 35701

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-002105-823

LA CAISSE POPULAIRE ST-ALEXIS DE MONTCALM, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 256, rue Principale, Saint-Alexis de Montcalm, district de Joliette, partie demanderesse, contre

JEAN PIERRE COLLERETTE, domicilié et résidant au 213, rue Principale, Saint-Alexis de Montcalm, district de Joliette, et MAURICE COLLERETTE, domicilié et résidant au 213, Principale, Saint-Alexis de Montcalm, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Le lot numéro deux cent quatre-vingt-quinze (295) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis, division d'enregistrement; avec les bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 213, rue Principale, Saint-Alexis, comté de Montcalm. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes ci-attachées. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 8 420,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 mai 1984 35702

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015725-839

LA CAISSE POPULAIRE ST-IRÉNÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 3021, Notre-Dame ouest, Montréal, dit district, partie demanderesse, contre ADRIENNE MARTIN, domiciliée et résidant au 820, avenue Luc, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Désignation:

Un immeuble ayant front sur l'avenue Luc en la municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A) dans le rang Un du canton de Cathcart, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, borné vers le nord par une partie du lot numéro 18A (avenue Luc), vers le sud-est, le sud-ouest, le sud et l'ouest par une partie du lot 18A; mesurant vers le nord soixante et onze pieds et cinq dixièmes de pied (71,5 pi) et quatre-vingt-dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (99,8 pi), vers le sud-est cent quarante-trois pieds et un dixième de pied (143,1 pi) et onze pieds et cinq dixièmes de pied (11,5 pi), vers le sud-ouest onze pieds (11 pi), vers le sud trente-neuf pieds et un dixième de pied (39,1 pi), vers l'ouest soixante-trois pieds et cinq dixièmes de pied (63,5 pi) et quatre-vingt-quinze pieds et cinq dixièmes de pied (95,5 pi), contenant en superficie quinze mille six cent seize pieds carrés (15 616 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins; avec la maison y érigée portant le numéro 820, avenue Luc, Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans réserve. Cet immeuble peut également être décrit comme étant borné au nord par l'avenue Luc, au sud-est par Charles Arbour ou représentants et au sud-ouest par Réal Gareau ou représentants et au sud par Arthur Gravel ou représentants. Tel que le tout appert d'un plan préparé par Roger Beausoleil, arpenteur-géomètre, le quinze juillet mil neuf cent soixante-dix-sept.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 17 914,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 mai 1984 35689

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Iberville
No 755-02-001295-836

R.G.R. GUINOIS INC., partie demanderesse, contre PHILIPPE COUTLÉE, 3248, du Parc, Rawdon, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Bref noté 755-02-001294-839, LUCIENNE GUINOIS, partie demanderesse, contre PHILIPPE COUTLÉE, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant les lots numéros treize et quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro six a (nos 6a-13 et 14) dans le Neuvième Rang du cadastre officiel du canton de RAWDON, division d'enregistrement de Montcalm. Avec un droit de passage dans le chemin existant (6a-1) pour communiquer du terrain ci-dessus vendu au chemin public. Ce droit constituera une servitude réelle et perpétuelle en faveur de l'emplacement ci-dessus vendu contre ledit lot numéro 6a-1; ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, ci-attachées; avec maison dessus érigée, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 6 150,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 17 mai 1984 35690

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-000108-811

LA VILLE DE LAURENTIDES, corporation municipale légalement constituée, ayant son siège social à l'hôtel de ville de ville de Laurentides district de Joliette, partie demanderesse, contre NOËL THÉOGÈNE, domicilié et demeurant au 1079, rang Double, Saint-Lin de Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Laurentides, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, comme faisant partie des lots numéros mille quinze et mille seize (ptie 1015 et ptie 1016), mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur du nord au sud par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné en front, à l'ouest partie, par un chemin privé, appartenant à la venderesse et partie par des lots dont détachés, appartenant à la venderesse, en arrière, à l'est, par partie des lots nos 918, 917 et 916 dudit cadastre, d'un côté, au nord, par partie dudit lot no 1015, appartenant à M. Rodrigue Lapointe ou ses ayants droit, et de l'autre côté, au sud, par le lot numéro 1017 dudit cadastre; avec les bâtisses y érigées. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes attachées audit immeuble et plus spécialement avec une servitude de droit de passage à perpétuité, à pied ou en automobile, en commun avec tous autres ayants droit, pour communiquer de la rue Saint-Isidore au terrain présentement vendu; telle servitude devant s'exercer plus particulièrement dans le chemin privé susdit. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 2 442,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI TROISIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 15 mai 1984 35703

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000456-825

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire de Joliette, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Joliette, partie demanderesse, contre YVES RICARD, domicilié au 145, Petite-Ligne, Saint-Alexis-de-Montcalm, et DAME MICHELINE BEAUDRY domiciliée à la même adresse, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Une ferme composée de:

1. Une partie du lot numéro cent trente et un a (ptie 131a) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant un arpent et quart (1 1/4 arp) de largeur en front et en arrière par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et le lot numéro 131 du susdit cadastre, mesures anglaises et plus ou moins et bornée en front par le chemin public (Petite-Ligne), en arrière au nord-est par le lot 131 du susdit cadastre, d'un côté au sud-est par une autre partie dudit lot 131a étant la propriété de J.P. Wolfe, et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 130a, ci-dessous décrit; avec les bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 145, Petite-Ligne, Saint-Alexis, comté de Montcalm.

2. Le lot numéro cent trente A (130a) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis, division d'enregistrement de Montcalm; avec les bâtisses dessus construites.

3. Une partie du lot numéro cent trente et un (ptie 131) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant un arpent et quart (1 1/4 arp) de largeur en front et en arrière sur environ quatre arpents et un tiers (4 1/3 arp) du côté sud-est et trois arpents (3 arp) du côté nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins et bornée en front, au sud-ouest, par une partie du lot 131a, susdit cadastre étant la propriété de l'emprunteur, en arrière, au nord, par un ruisseau, d'un côté, au sud-est, par une autre partie du lot 131a, étant la propriété de Jean Paul Wolfe, et de l'autre côte, au nord-ouest, par le lot 130 susdit cadastre.

4. Une partie du lot numéro cent vingt-neuf (ptie 129) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexis, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant un arpent de largeur en front et en arrière sur onze arpents (1 arp X 11 arp) dans ses lignes latérales, mesures anglaises et plus ou moins et bornée en front, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot étant la propriété de Léon Ricard, en arrière, au nord-est, par une autre partie du même lot étant la propriété de Joseph Ricard, d'un côté, au sud-est, partie par une partie du lot 130a, du susdit cadastre étant la propriété de M. St-Jude ou représentants, et de l'autre côté, au nord-ouest, par une autre partie dudit lot étant un chemin de ligne.

5. Une terre à bois composée ds lots numéros quatre cent onze et quatre cent dix-huit (411 et 418) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 33 688,25 $ pour la ferme décrite en 1, 2, 3 et 4 et de 438,75 $ pour la terre à bois décrite en 5, ces deux montants représentants 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu séparément au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 15 mai 1984 35691

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-0000378-821

SHERRY-LYNN ROGERS en sa qualité de fiduciaire pour les détenteurs des obligations émises en vertu d'un acte de fiducie ayant un bureau au 1080, côte du Beaver Hall, local 15.00, dans la ville de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre PIERRE MÉTHOT, homme d'affaires, résidant et domicilié au 180, rang Saint-François, Saint-Jean-de-Matha, district de Joliette, et PIERRE PAUL GADOURY, homme d'affaires résidant et domicilié au 500, rue Principale, Saint-Jean-de-Matha, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent cinquante-cinq (ptie 355) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, de figure irrégulière, bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 355 (route 131), vers le nord-ouest et le nord-est par une autre partie dudit lot 355; vers le sud-est de nouveau le sud-ouest et de nouveau le sud-est par une partie dudit lot 355; mesurant: quarante-huit mètres et quarante-six centièmes (48,46 m, soit 159,0 pi) vers le sud-ouest, quarante-deux mètres et soixante-sept centièmes (42,67 m, soit 140,0 pi) vers le nord-ouest, trente-neuf mètres et quatre-vingt-treize centièmes (39,3 m, soit 131 pi) vers le nord-est, trente mètres et dix-huit centièmes (30,18 m, soit 99,02 pi) vers le sud-est, onze mètres et cinquante-huit centièmes (11,58 m, soit 38 pi) de nouveau vers le sud-ouest dix mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (10,97 m, soit 31,52 pi) de nouveau vers le sud-est, contenant en superficie deux mille un mètres carrés et vingt-deux centièmes (2 001,22 m^2, soit 21 541 pi^2). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 20 179,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, Notre-Dame, Joliette, le MARDI DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 mai 1984 35692

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001738-830

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-JULIENNE, corporation légalement constituée, en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 2484, rue Cartier en la municipalité de Sainte-Julienne, district de Joliette, partie demanderesse, contre GILLES BEAUCHAMPS, gentilhomme, domicilié et résidant au 3466, rue Aram, en la municipalité de Sainte-Julienne, district de Joliette; nouvelle adresse: 9155, rue Massé, Saint-Léonard, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné comme faisant partie des lots numéros cinq cent cinquante-quatre et cinq cent cinquante-cinq (ptie 554 et 555) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant cent vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de soixante-quinze pieds (125 pi X 75 pi), mesures anglaises et plus ou moins et borné en front par la rue Aram, en arrière par le vendeur, d'un côté par la propriété de M. Émond, au sud-ouest et de l'autre côté au nord-est également par le vendeur. Avec un droit de passage dans ledit chemin pour communiquer au chemin public. Ce droit constituant une servitude perpétuelle en faveur du terrain ci-dessus contre le résidu dudit lot. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes ci-attachées; comprenant également la maison-mobile portant le numéro d'immeuble 3466, place Aram. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 1 828,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MERCREDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 15 mai 1984 35704

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-12-004736-830

DAME VIVIANE SAUVÉ, ménagère, demeurant et résidant au 3562, rue Albert, appartement 1, Rawdon, district de Joliette, demanderesse, contre LUC POULIN, menuisier, demeurant et résidant au 2480, route 348, Rawdon, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un morceau de terre situé dans la paroisse de Saint-Patrick de Rawdon, connu et désigné comme étant parties du lot numéro douze B (pties 12B) du Sixième Rang du canton de Rawdon, d'après le cadastre dudit canton, lequel morceau de terre est formé de deux parties dont l'une mesure un acre de largeur et l'autre un arpent de largeur sur quatorze arpents de profondeur, le tout mesures anglaises plus ou moins, et borné comme suit: en front, au sud-est, par le chemin public (route 33); en arrière, au nord-ouest, par la partie du lot numéro 12 A du même rang; d'un côté, au nord-est, par la propriété de M. Bastien ou représentants; et de l'autre côté, au sud-ouest, par la propriété de Mlle Ross ou représentants; avec les bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié et fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 17 880,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MERCREDI ONZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 mai 1984 35706

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-00069-820
S. 312

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre GILLES HARRIS, domicilié et demeurant au 912, rue Bibeau, Saint-Vincent-de-Paul, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, situé au 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé en la municipalité de Ferme-Neuve et comprenant:

1. La partie ouest du lot de terre numéro vingt-neuf, rang II du cadastre officiel du canton de Pope (ptie lot 29, rg II) étant toute cette partie ouest, commençant au chemin public et bornée comme suit: au nord par le lot 30, au sud par le lot 28, à l'est par le chemin public et à l'ouest par le rang III, canton de Pope;

2. Le lot vingt-neuf du rang III audit cadastre officiel du canton de Pope (lot 29, rg III); tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 4 042,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, LE SIXIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 14 mai 1984 35693

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000018-830
S. 315

CAISSE POPULAIRE DE MANIWAKI, Maniwaki, QC, partie demanderesse, contre ATCHEZ CÔTÉ ET DAME LIETTE BEAUREGARD, tous deux domiciliés et résidant au 25, rue Lise, Déléage, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Immeuble connu et désigné comme étant partie du lot trente-trois (ptie 33), ranng Un (rg 1), canton de Kensington, division d'enregistrement de Gatineau. Cette partie du lot trente-trois (ptie 33), de figure rectangulaire, est bornée au nord, à l'est et au sud par d'autres parties du lot trente-trois (33), et à l'ouest par une partie du lot trente-trois (ptie 33) (rue Lise); mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) au nord et au sud, cent trente pieds (130 pi) à l'est et à l'ouest. Le coin sud-ouest de la parcelle présentement décrite est situé à une distance de six cent quarante-trois pieds et trois dixièmes (643,3 pi) au nord de la ligne séparative des lots trente-deux et trente-trois (32 et 33), ladite distance étant mesurée le long de l'emprise est de la rue Lise. Avec et sujet à toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 8 375,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 16 mai 1984 35707

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016231-811
S. 314

CAISSE POPULAIRE LAVAL DES RAPIDES, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 387, rue Laurier, Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-JACQUES CORBEIL, domicilié et résidant au 59, boulevard Gagnon, Beloeil, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Lot numéro trois (3) du rang E du canton de Baskatong mesurant, d'après arpentage, cinq acres plus ou moins avec toutes les bâtisses y érigées. »

La mise à prix est fixée à 5 712,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 16 mai 1984 35708

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada — Division de 1re instance
No T-1010-80
S. 151

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage *et al.*, partie demanderesse, contre ANDRÉ GAUDREAU, 428, rue Guérette, Maniwaki, QC, partie défenderesse.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

1re vente:

« Un immeuble connu et désigné comme étant le bloc U de l'arpentage primitif du canton de Mitchell, tel que spécifié le 16 septembre 1969, d'après un plan préparé et signé par monsieur McKale, arpenteur-géomètre, en date du 26 avril 1969 (FIL. M-73-11) dont l'original est déposé et conservé aux archives du Service de l'arpentage et de la géodésie du ministère des Terres et Forêts, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, ou devant y être, et tout le mobilier et équipement situés dans lesdites bâtisses considérées immeubles par destination. Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la

machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété du défendeur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Cettedite bâtisse est connue sous les nom et raison sociale de Motel & Restaurant « Relais 58 » à Grand-Remous, QC.

La mise à prix est fixée à 14 477,10 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

2e vente:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro dix-neuf (lot 19) dans le rang B, au cadastre officiel du canton de Bouchette, division d'enregistrement de Gatineau. Tel que décrit dans un certificat de localisation préparé par Gilles Duchesne, arpenteur-géomètre, le vingt-trois mai mil neuf cent soixante-dix-huit. Avec et sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, affectant ou pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 5 296,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
J.C. LADOUCEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 14 mai 1984 35649

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000005-837
S. 309

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique dûment incorporé en vertu de la loi fédérale, ayant un bureau d'affaires à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre M. FERNAND GALIPEAU, résidant et domicilié à Farley, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, ayant son bureau au 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, district de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Immeuble connu et désigné comme étant partie du lot cinquante et un (ptie 51) rang Cinq (rg 5), canton de Bouchette, division d'enregistrement de Gatineau; mesurant cent cinquante pieds par cent cinquante pieds (150 pi par 150 pi); borné au nord, à l'est par le résidu dudit lot, à l'ouest par le ruisseau et au sud par le chemin public; avec bâtisses dessus érigées circonstances et dépendances; avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 7 481,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 14 mai 1984 35694

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-053328-832

LES ACIERS CANAM INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 270, chemin du Tremblay, Boucherville, district de Montréal, demanderesse, contre A.B.L. INDUSTRIE INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 94, rue de Vaudreuil, Boucherville, défenderesse, et SOCIÉTÉ

DE GESTION ROTESS, 132, de Manthet, Sainte-Rose, Laval, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant le lot deux de la resubdivision vingt et un de la subdivision un du lot originaire soixante et un (61-1-21-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, avec bâtisse dessus érigée. »

La mise à prix est fixée à 7 800,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 mai 1984 35695

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002200-838

LA BANQUE DE LA NOUVELLE ÉCOSSE, banque canadienne à charte, dûment constituée selon la loi, ayant son siège social pour la province de Québec, ville et district de Montréal, ayant une succursale au 4016, Sainte-Catherine ouest, Westmount, QC, demanderesse, contre ZAMIN JAFARI, résidant et domicilié au 810, Martial, Sainte-Rose, district de Laval, QC, et IMRAN FARAQI, résidant et domicilié au 55, promenade Chatillon, ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, QC, et TRITZCOM INTERNATIONAL COMMODITIES INC., corps politique et corporation dûment constituée selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal en la ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, QC, au 15, chemin Park, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Du lot connu et désigné sous le numéro deux cent trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix-huit (118-236) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval (810, rue Martial, Laval). »

La mise à prix est fixée à 12 400,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 mai 1984 35696

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001832-847

L'IMPÉRIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant un bureau en la cité de Brossard, 1570, boulevard Provencher, local 320, district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre ANDRÉ SÉGUIN, domicilié et résidant au 1299, Curé-Labelle, Laval, district de Montréal, province de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Labelle, en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-quatre de la subdivision du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-84), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval, ledit lot mesurant deux cent quarante-cinq pieds (245 pi) de largeur sur le devant, dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-dix-huit pieds et neuf dixièmes de pied (98,9 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent pieds (100 pi) dans une de ses lignes nord-est, huit pieds (8 pi) dans une autre ligne nord-ouest, cent quarante-cinq pieds (145 pi) dans une autre ligne nord-est; cent six pieds (106 pi) dans sa ligne sud-est, contenant une superficie de vingt-cinq mille deux cent quinze pieds (25 215 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins; avec la bâtisse érigée, portant le numéro d'immeuble 1299, boulevard Curé-Labelle. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits et dépendances, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 63 475,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 mai 1984 35697

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000760-848
S. 200-18-000115-848

BANQUE NATIONALE DU CANADA, banque à charte légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 655, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre ROBERT LAPIERRE, 39, de la Morendière, appartement 3, Beauport, QC, défendeur.

« Une partie de la subdivision deux du lot originaire mille un (1001-2 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec. De figure triangulaire, bornée au nord par une partie du lot 1002, au sud-est par la rue Saint-Georges et une partie du lot 1001-2, au sud-ouest par le lot 1001-2-1 ptie. Mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) sur sa ligne sud-est, soixante-quatre pieds (64 pi) sur sa ligne sud-ouest, contenant en superficie deux mille quatre cents pieds carrés (2 400 pi²), mesures anglaises.

Une partie de la resubdivision un de la subdivision deux du lot originaire mille un (1001-2-1 ptie) du susdit cadastre. De figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 1002, au nord-est par le lot 1001-2, ci-dessus décrit, au sud-est par une partie du lot 1001-2-1 (rue Saint-Georges), au sud-ouest par une partie du lot 1001-2-1 et au nord-ouest par le lot 1001-4. Mesurant soixante-quatre pieds (64 pi) sur la ligne nord-est, dix-sept pieds (17 pi) sur sa ligne sud-est, neuf pieds (9 pi) sur sa ligne nord-ouest, soixante-six pieds et huit dixièmes (66,8 pi) sur sa ligne sud-ouest, contenant en superficie mille cent vingt pieds carrés (1 120 pi²), mesures anglaises. Les mesures étant toutes plus ou moins, mesures anglaises.

Tel que le tout est actuellement avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, l'immeuble portant le numéro d'immeuble 935, avenue Bourg-Royal, Charlesbourg-Est. »

La mise à prix est fixée à sept mille cinq cent quarante-huit dollars et soixante-quinze cents (7 548,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le NEUVIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 juin 1984 35722

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005528-828
S. 200-18-000238-830

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JOACHIM, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, chapitre 293, ayant un bureau au 497, chemin Royal, Saint-Joachim, district de Québec, demanderesse, contre JEAN-MARIE V. TREMBLAY, journalier, domicilié et résidant au 215, chemin Royal, Saint-Joachim, district de Québec, défendeur.

« Un terrain, situé en la municipalité de Saint-Joachim, étant la subdivision un du lot originaire numéro deux cent soixante-douze (272-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim, division d'enregistrement de Montmorency, de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 269 non subdivisé, au sud-est par le lot 272 non subdivisé, au sud-ouest par le lot 275 non subdi-

visé, et au nord-ouest par l'avenue Royale, mesurant, mesures anglaises, cent quarante-quatre pieds et six dixièmes (144,6 pi) au nord-est, cent douze pieds et six dixièmes (112,6 pi) au sud-est, cent quarante-sept pieds et six dixièmes (147,6 pi) au sud-ouest, et cent douze pieds (112,9 pi) au nord-ouest, contenant en superficie seize mille trois cent dix pieds carrés (16 310 pi²), avec garage dessus construit circonstances et dépendances, et autres bâtisses dessus construites. Le tout avec les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles. »

La mise à prix est fixée à treize mille six cent soixante-quinze dollars (13 675,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 juin 1984 35723

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002890-833
S. 200-18-000076-842

CAISSE POPULAIRE STE-CLAIRE D'ASSISE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 63, avenue Boisclerc, Québec, QC, demanderesse, contre USA-MEUBLES GIROUX LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 77, Saint-Vallier, QC, et ROLAND GIROUX, domicilié et résidant au 1710, côte Garneau, N.-D.-des-Laurentides, et GUY MARQUIS, domicilié et résidant au 7909, 10e Avenue est, Charlesbourg, et MICHEL GIROUX, domicilié et résidant au 1720, côte Garneau, N.-D.-des-Laurentides, et MAURICE GIROUX, domicilié et résidant au 800, 47e Rue est, Charlesbourg, QC, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé des lots deux mille cent quatre-vingt-dix-sept, deux mille cent quatre-vingt-dix-huit, deux mille cent quatre-vingt-dix-huit-A, et deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2197, 2198, 2198-A, 2199) au cadastre officiel pour le quartier Saint-Pierre, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances, portant les numéros d'immeuble 35, 39, 41, Sault-au-Matelot à Québec.

Un terrain situé dans la municipalité de Charlesbourg formé des lots et parties de lots suivants:

A) Un emplacement de figure irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot originaire quatre cent quatre-vingt-dix ptie (490 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, borné à l'ouest par les lots 490-1 et 490-2, vers l'est par la concession nord-est du domaine Saint-Pierre, vers le sud par le lot 489 propriété de M. Mainguy ou représentant et M. Garneau ou représentant, vers le nord en partie par le lot 491 et 490-1.

B) Une partie de la subdivision un du lot quatre cent quatre-vingt-dix (490-1) du susdit cadastre bornée au sud-ouest par les lots 490-1-1, 490-1-2, 490-1-3, vers le nord-ouest par le lot 490-1, vers le nord-est et le sud-est par des parties du lot 490, au sud par le lot 490-1-3.

C) Une partie du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (491 ptie) du susdit cadastre bornée à l'ouest par le lot 491-1, à l'est par la concession nord-est du domaine Saint-Pierre, vers le sud par le lot 490 et vers le nord par une partie du lot 491 appartenant à Amable Rhéaume ou représentant.

D) Une partie de la subdivision un du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (491-1 ptie) du susdit cadastre, bornée vers le sud-ouest par le lot 491-1-1, vers le nord-ouest par le lot 491 n.s., vers le nord-est par une partie du lot 491 et vers le sud-est par le lot 490-1.

E) La subdivision deux de la subdivision un du lot originaire quatre cent quatre-vingt-dix (490-1-2) du susdit cadastre. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement du juge André Gervais, J.C.S., le 17 mai 1984.

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-dix mille cent trente-six dollars et quarante-deux cents (90 136,42 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIXIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 juin 1984 35724

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001226-824
S. 3003

NOËLLA LEBLANC, résidant et domiciliée au 280, rue Manville, Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre IMMEUBLES EXPERTS J.L. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4335, rue Fontaine, Rock-Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux du lot originaire numéro neuf C (9C-2) pour le rang Onze (rg XI) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 4036, rue Labbé, Rock-Forest. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 2 462,25 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 15 mai 1984 35650

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Frontenac
No 235-02-000008-845
S. Saint-François: 3024

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Saints-Martyrs-Canadiens, district de Saint-François, partie demanderesse, contre BROMLEY JOHNSON R., domicilié et résidant à Cap Montain Road, Troy, County of Cheshire, New Hampshire, U.S.A., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« Une étendue de terre contenant environ cent (100) acres, plus ou moins, située dans la paroisse des Saints-Martyrs, comté de Wolfe, désignée comme étant le lot numéro vingt-quatre A (24-A), rang Neuf (IX) et figurant au cadastre du canton de Ham.

À distraire dudit lot les trois parties désignées comme suit:

1. Un terrain mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de front sur cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur, borné comme suit: à l'avant, au sud-est, par le chemin public situé entre les rangs Neuf et Dix; au sud-ouest par le lot vingt-trois B (23-B); à l'arrière, au nord-ouest, ainsi qu'au nord-est, par le reste dudit lot vingt-quatre A (24-A). Avec le droit pour le propriétaire du terrain décrit ci-dessus de puiser de l'eau, en commun avec l'acheteur, d'une source située sur la demie sud-ouest dudit lot vingt-quatre A (24-A), à environ trois acres du chemin public et à environ un demi-acre du lot vingt-trois B (23-B). Le terrain décrit ci-dessus appartient actuellement à Armand St-Cyr.

2. Un terrain mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur sur cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur, borné comme suit: à l'avant, au sud-est, par le chemin public situé entre les rangs Neuf et Dix; au sud-ouest, par une partie du même lot, décrite ci-dessus en 1, propriété de Armand St-Cyr: au nord-ouest et au nord-est par la partie restante du lot vingt-quatre A (24-A); avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances. Le terrain décrit en 2 appartient à Laurier Roy.

3. Un terrain mesurant deux cent vingt pieds (220 pi) de largeur sur deux cent vingt pieds (220 pi) de profondeur, borné comme suit: au nord-est par la ligne de division des lots vingt-quatre A (24-A) et vingt-quatre B (24-B) des rang et canton susdits; au nord-ouest et au sud-ouest par le reste du lot vingt-quatre A (24-A); au sud-est par le chemin public situé entre les rangs Neuf et Dix; avec les bâtiments dessus construits, circons-

tances et dépendances. Le terrain décrit ci-dessus en 3 appartient à Laurier Roy, et il existe au profit de ce fonds un droit perpétuel de puisage et de maintien de canalisations portant sur une source située à environ trois cents pieds (300 pi) au nord-ouest du terrain décrit en 3, sur la partie restante du lot 24-a, vendue par les présentes. Le propriétaire du terrain décrit ci-dessus en 3, personnellement, ainsi que ses employés, pourront exercer un droit de passage à pied ou avec des véhicules, aux fins de creuser dans le sol et d'installer des canalisations d'eau, en ligne aussi droite que possible, depuis ladite source jusqu'à la maison construite ou à construire sur ledit terrain, et aux fins d'entretenir lesdites canalisations. Ledit propriétaire devra toutefois, à ses frais, remettre le terrain dans l'état où il se trouvait au début des travaux, et il devra indemniser l'acheteur aux présentes de tous les dommages que ces travaux auront causés à son terrain. Tous les travaux relatifs à construction d'un barrage à proximité de la source, ainsi que les canalisations posées, seront à la charge du propriétaire du terrain décrit en 3.

Également sauf et à distraire le lot ci-après désigné: un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-quatre a (ptie 24-a), rang IX, du cadastre du canton de Ham, division d'enregistrement de Wolfe, étant plus amplement décrit comme suit: ptie du lot 24-a rang IX: cette partie du lot 24-a, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite cinq pieds et neuf dixièmes (5,9 pi); au sud-est par le chemin de la Montagne actuel, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingts pieds et six dixièmes (280,6 pi) et au nord-ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite cent dix-neuf pieds et six dixièmes (119,6 pi) et cent soixante pieds et huit dixièmes (160,8 pi). Cette parcelle de terrain contient en superficie sept cent vingt-sept pieds carrés, mesures anglaises équivalant à dix-sept millièmes d'acre superficie: 727 pi^2 ou 0,017 acre). Tel que montré sur un plan préparé par Jean-Marc Drapeau, arpenteur-géomètre, le 4 mars 1977, et conservé aux archives du ministère des Transports sous le numéro 622-76-32-272. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 3 050,00 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MARDI TROISIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 14 mai 1984 35698

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002993-820

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, banque à charte canadienne, ayant son bureau principal dans les ville et district de Montréal, province de Québec, ayant une succursale au 81, avenue Mont-Royal ouest, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ROGER THOUIN, homme d'affaires, résidant et domicilié à R.R. no 2, Saint-Lin, province de Québec, partie défenderesse.

1. Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Sophie connu et désigné comme étant les lots numéros quinze et seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (lot 239-15 et 16) ainsi que les lots numéros vingt-deux et vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéros deux cent trente-neuf (lot 239-22 et 23); le lot un de la resubdivision officielle du lot originaire numéro vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (lot 239-24-1); les lots dix-neuf, vingt-cinq, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un et quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (l. 239-19,25,28,29,30,31,32,33,34, 35,36,37,38,39,40,41 et 42, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, division d'enregistrement de Terrebonne. À distraire du lot numéro quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239-42) l'immeuble suivant: un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné au cadastre officiel de ladite paroisse comme étant une partie du lot numéro quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (no 239-P. 42); mesurant trois cent vingt pieds (320 pi) de largeur, de l'est à l'ouest, par une profondeur de cent cinquante pieds

(150 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné, en front, au nord, par le lot 239-17-2 (rue), en arrière, au sud, par le lot 239-15, d'un côté, à l'est, par le lot 239-16, et de l'autre côté, à l'ouest, par le lot 239-42 étant le résidu appartenant au vendeur ou représentants. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement avec une servitude de droit de passage à perpétuité à pieds ou en automobile en commun avec tous autres y ayant droit, pour communiquer du chemin public au terrain présentement vendu. Cette partie distraite a été vendue à dame Lucielle Dunberry et à dame Céline Dunberry par M. Roger Thouin suivant enregistrement à la division de Terrebonne sous le numéro 602122.

2. *a)* Un emplacement situé route l'Achigan sud, dans la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent trente-neuf (no 239) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie.

Cet emplacement peut se décrire comme suit: un emplacement de figure irrégulière borné vers le sud-ouest par le chemin public (anciennement montée de la Grande Ligne), par une partie dudit lot no 239 (cimetière) et par le lot no 238 dudit cadastre, vers le nord-ouest par le lot numéro 240 et une partie du lot 239 (cimetière); vers le nord par la rivière l'Achigan; vers le nord-est par la ligne de division de la paroisse de Sainte-Sophie et de la paroisse de Saint-Lin; vers le sud-est par une partie du lot numéro 239 (cimetière); vers le sud par le chemin public (route l'Achigan sud), mesurant huit cent trente et un pieds (831 pi) dans une première ligne sud-ouest, cent quatre-vingt-treize pieds et huit dixièmes (193,8 pi) dans sa ligne nord-ouest, successivement quatre-vingt-seize pieds (96 pi) et quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5 pi) dans une deuxième ligne sud-ouest; cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes (167,5 pi) dans sa ligne sud-est; huit cent quinze pieds (815 pi) dans une troisième ligne sud-ouest; mille trois cent quatre-vingt-dix pieds (1 390 pi) environ (distance mesurée en ligne droite) dans sa ligne nord; six cent trente pieds (630 pi) dans sa ligne nord-est; huit cent un pieds et sept dixièmes (801,7 pi) dans sa ligne sud; contenant en superficie sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cents pieds carrés (784 300 pi²).

Avec les bâtisses y érigées, portant le numéro d'immeuble 315, Achigan sud, Saint-Lin.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La présente désignation est faite en conformité avec un certificat de localisation préparé par M. Bernard Brisson, a.-g., en date du quatorze août mil neuf cent soixante-treize (1973), dossier no L-02290-1 de son répertoire.

2. *b)* Un emplacement situé route l'Achigan sud, dans la paroisse de Sainte-Sophie, connu et désigné, comme étant une partie du lot numéro deux cent trente-neuf (ptie no 239) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, borné vers le sud-ouest par le chemin public (chemin de la Grande-Ligne, rue Gascon); vers le nord-ouest par la route de l'Achigan sud; vers le nord-est par le lot numéro 186 de la paroisse de Saint-Lin; et vers l'est par la coulée (lot no.239 non subdivisé); mesurant mille trois cent quatre-vingts pieds (1 380 pi) dans sa ligne sud-ouest, cinquante-cinq pieds (55 pi) le long d'une courbe irrégulière dans sa ligne ouest; sept cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (739,3 pi) dans sa ligne nord-ouest; trois cent quatre-vingt-dix (390 pi) dans sa ligne nord-est et neuf cent cinquante pieds (950 pi) dans sa ligne est; contenant en superficie six cent quarante-trois mille six cents pieds carrés (643 600 pi²).

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachés audit immeuble.

La mise à prix est fixée pour l'emplacement no 1 à 70 450,00 $ pour l'emplacement no 2*a* à 26 500,00 $ et pour l'emplacement no 2*b* à 2 625,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C. que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 11 mai 1984 35651

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001034-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre NORMAND MAJOR, domicilié et demeurant au 18, rue Laurier, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie

défenderesse, et bref noté, no 700-05-000875-835. Les mêmes parties.

Un emplacement situé dans la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, dans le Quatrième Rang du canton de Beresford, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts sous le numéro onze A (ptie 11A), mesurant cinquante-neuf pieds (59 pi) dans sa ligne sud-sud-ouest, cent dix-neuf pieds et deux dixièmes de pieds (119,2 pi) dans sa ligne ouest-nord-ouest, soixante-trois pieds (63 pi) dans sa ligne nord-nord-est et cent dix-sept pieds et deux dixièmes de pieds (117,2 pi) dans sa ligne est-sud-est, contenant une superficie de sept mille deux cent cinq pieds carrés et neuf dixièmes de pied carré (7 205,9 pi²), mesures anglaises, borné comme suit, savoir: vers le sud-sud-ouest par la rue Laurier portant le numéro cadastral 11A-3; vers l'ouest-nord-ouest par une partie du lot numéro 11A; vers le nord-nord-est par le lot numéro 11A-76 et vers l'est-sud-est par la rue Leblanc portant le numéro cadastral 11A-9; avec toutes les bâtisses dessus érigées, portant le numéro d'immeuble 18, rue Laurier. Le tout tel que montré sur le plan et certificat de localisation préparé par M. Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, en date du deux avril mil neuf cent soixante-quatorze, sous le numéro 10217 de ses plans. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à cet immeuble.

La mise à prix est fixée à 8 162,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jérôme, le 11 mai 1984 35669

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-1180-839

CAISSE POPULAIRE SAINT-JÉRÔME, corporation constituée, ayant son bureau au 190, avenue Parent, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre YVON HÉBERT, domicilié et demeurant au 1109, chemin Rivière-du-Nord, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement vacant situé en la cité de Saint-Jérôme, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent vingt-sept (327-33) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme; mesurant ledit emplacement quinze mètres virgule vingt-quatre centimètres (15,24 m), soit cinquante pieds (50 pi) de largeur sur vingt-quatre mètres virgule soixante-six centimètres (24,66 m), soit quatre-vingts pieds virgule neuf dixièmes de pied (80,9 pi) de profondeur dans sa ligne ouest et vingt-cinq mètres virgule soixante-seize centimètres (25,76 m) de profondeur dans sa ligne est; contenant en superficie trois cent quatre-vingt-quatre mètres carrés virgule quinze centimètres carrés (384,15 m²), le tout mesures métriques.

La mise à prix est fixée à 14 928,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 11 mai 1984 35652

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003539-831

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DES LAURENTIDES, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MONSIEUR ROY VANDYKE, domicilié et résidant au 412, Hale Street, Pennicton, N.J., U.S.A., partie défenderesse.

« Un terrain constitué d'une partie du lot trente-trois (ptie 33), rang Douze (XII), canton de Wolfe, figurant au cadastre dudit canton. Ledit terrain mesure trois cents pieds (300 pi) de largeur sur ses limites est et

ouest, sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur sur ses limites nord et sud, plus ou moins, mesures anglaises. Ledit terrain est borné à l'ouest par un chemin privé de cinquante pieds (50 pi) de largeur, à l'est par le lot 32, au sud par le terrain vendu à Jules Silverman, et au nord par une autre partie du même lot, laquelle demeure la propriété du vendeur. Le terrain a une superficie totale de trente-trois mille pieds carrés (33 000 pi²). Le tout, tel qu'il figure sur un plan dressé par Poulin & Towan, arpenteurs-géomètres, le 11 juin 1970, plan 7787, emplacements numéros 33, 34 et 35. Avec un droit de passage sur une autre partie dudit lot 33, rang XII, canton de Wolfe, ledit passage donnant accès au lac Supérieur depuis le chemin public. Ce passage est indiqué sur le plan ci-dessus mentionné. Avec un droit de passage sur un chemin privé de cinquante pieds (50 pi) de largeur, situé à l'ouest dudit terrain, et donnant accès, vers le nord, au chemin public.

Le tout avec toutes bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à 19 734,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIXIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 mai 1984 35720

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003527-828

MARCEL PICHÉ, faisant affaires sous les nom et raison sociale de « PEINTURE D'AUTO MIRABEL ENR. », ayant son bureau au 13826, route 117, Saint-Janvier, ville de Mirabel, province de Québec, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre GILLES BÉLANGER, domicilié et résidant au 13735, Berthiaume, Saint-Janvier, province de Québec, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire trois cent trente-sept (337-19) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Jérôme, division d'enregistrement de Terrebonne; avec une bâtisse y dessus érigée portant le numéro d'immeuble 173, terrasse Richer, Lesage.

La mise à prix est fixée à 10 920,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 11 mai 1984 35653

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017990-829

VIC MÉTAL CORPORATION, partie demanderesse, contre MARCEL GODIN, 1380, rue Dupras, Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un lopin de terre situé au village de Saint-Jovite, faisant partie du lot quatre cent sept (ptie 407) du cadastre du canton de De Salaberry; mesurant cedit lopin de terre, quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (89,5 pi) de profondeur dans la ligne nord, quatre-vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (89,7 pi) de profondeur dans sa ligne sud, cent soixante-treize pieds et six dixièmes de pied (173,6 pi) de largeur dans sa ligne ouest et également cent soixante-treize pieds et six dixièmes de pied (173,6 pi) de largeur dans sa ligne est; borné cedit lopin de terre, à l'ouest par une rue projetée de soixante-six pieds (66 pi) de largeur et devant être incessamment verbalisée, au nord par une autre partie du même lot sous promesse de vente à dame Solange Lafond-Gaboury, à l'est par une autre partie du même lot dont une partie est sous promesse de vente à dame Solange Lafond-Gaboury et une autre partie vendue ou devant être incessamment vendue à Roland Boivin et au sud par une autre partie du même lot restant la propriété de dame Yvone Dupras-Dubois. Avec droit de passage dans la rue projetée de soixante-six pieds (66 pi) de largeur à l'ouest du terrain hypothéqué et dans sa continuation pour donner accès au chemin public; avec bâtisse. Le tout ayant une superficie de quinze mille cinq cent quarante pieds carrés (15 540 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 12 430,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 11 mai 1984 35654

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-000545-843

H. C. VIDAL LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5700, rue Philippe-Turcot, Montréal, partie demanderesse, contre 99067 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal à C.P. 196, Val-Morin, district de Terrebonne, et un bureau au numéro 92-a, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement ayant front sur la rue Principale dans la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et étant composé comme suit:

1. Une partie du lot originaire soixante-seize (ptie 76) dans le rang IV du canton de Beresford au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds (97 pi); borné vers le sud par la rue Principale; vers l'ouest par la rue Hôtel-de-Ville; vers le nord par une autre partie du lot onze A ci-après décrite et vers l'est par une partie du lot soixante-dix-sept ci-après décrite; contenant une superficie de mille neuf cent quarante pieds carrés, mesures anglaises, (1 940 pi²).

2. Une partie du lot originaire soixante-dix-sept (ptie 77) dans le rang IV du canton de Beresford au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds (97 pi); borné vers le sud par la rue Principale; vers l'ouest par la partie du lot soixante-seize ci-avant décrite; vers le nord par une partie du lot onze A ci-après décrite et vers l'est par une partie du lot numéro soixante-dix-sept; contenant une superficie de mille neuf cent quarante pieds carrés (1 940 pi²), mesures anglaises.

3. Une partie du lot originaire onze A (ptie 11 A) dans le rang IV du canton de Beresford au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; mesurant quarante pieds (40 pi) dans ses lignes sud et nord et trente-huit pieds (38 pi) dans ses lignes ouest et est; borné vers le sud par des parties des lots soixante-seize et soixante-dix-sept ci-après écrites; vers l'ouest par la rue Hôtel-de-Ville; vers le nord par une partie du lot 11A-327 et vers l'est par une partie du lot 11A-327; avec une bâtisse dessus érigée au 92, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts portant le nom de « Théâtre Roxy ».

La mise à prix est fixée à 31 312,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 11 mai 1984 35655

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Rosemère

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Jeanne Lafleur, greffier de la ville de Rosemère, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, à 10 heures le 20 juin 1984 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ont été publiés au journal local « La Voix des Mille-Îles » en français et en anglais les 22 et 29 mai 1984.

Rosemère, le 29 mai 1984

Le greffier,
35709 JEANNE LAFLEUR

Erratum

Ville de Sorel

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 1757 de l'édition numéro 17 du 28 avril 1984. Dans le texte nous aurions dû lire: « **autorisant la constitution d'une société** » au lieu de: « **autorisant la construction d'une société** ».

37

INDEX

AVIS DIVERS

DOLBEAU, VILLE (*Rachat d'obligations*) 2526
ÉGLISE BAPTISTE DE LA RIVE-SUD, INC. (*L.P.*) 2526
ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DU REFUGE (*L.P.*) 2526
HAM-NORD, CANTON (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 2526
NORMANDIN, VILLE (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 2527
PAROISSE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE ROUYN (*Modification de limites*) 2527
PAROISSE DE SAINT-AUGUSTIN (LA) (*Modification de limites*) 2527
PAROISSE DE SAINTE-CÉCILE (LA) (*Modification de limites*) 2527
PAROISSE DE ST-JOSEPH DE ROUYN (*Modification de limites*) 2527
SOREL, VILLE (*SIDAC du centre des affaires de Sorel Inc.*)(*Erratum*) 2587
SUCCESSION ANITA LOUISE BLAIS-JETTÉ (*Bénéfice d'inventaire*) 2527
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (*Modifications des statuts*) 2527
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (*Modifications des statuts*) 2529

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

ANGELISKYN, PETRA 2530
AUCLAIR, MARIE LUCIE PATRICIA 2530
AUYANG, ROBERT HINKI 2530
BALDIN, JOSEPH ARMAND LINO 2530
BERGERON, MARIE PIERRETTE JOSÉE 2530
BOIVIN, MARIE GAÉTANE AURORE 2530
BOUCHARD, JOSEPH CHISLAIN ROBERT 2531
BOUCHARD, JOSEPH ROLAND MARIO 2531
CHARLES, WILEM FELEM PAULIN MARC 2531
CHENG, YVES I-BING 2531
CHOI, KENNY 2531
COALLIER, JOSEPH ANDRÉ PIERRE JOSÉ FRÉDÉRIC 2531
COLLINGE, CÉCILE LÉONIE 2531
COLLINGE, CHRISTINE ANITA 2531
COTTON, MARIE ALMINA GISÈLE 2531
COUTURE, MARIE YVETTE FRANCE DOMINIQUE 2532
D'ANJOU, ANNA MARIE PAULETTE 2532
DE PALMA, HENRI MAURICE TOUSSAINT 2532
DE PALMA, HUBERT PHILIPPE FRANÇOIS 2532
DE PALMA, PIERRE JEAN JACQUES 2532
DE PALMA, ROBERT ALFRED ARCAN 2532
DE PALMA, ROSE MARIE DORA 2532
DE PALMA, VIOLETTE YOLANDE ANITA 2532
DESBIENS, ANNETTE ANNIE 2533
DUBÉ, JOSEPH MARC ANDRÉ 2533
DUFOUR, JOSEPH JUSTINIEN ROSAIRE 2533
DUFOUR, MARIE LINE 2533
DUMAIS, SYLVIE ERL 2533
FORTIER, MARIE LÉONTINE RITA GENEVIÈVE 2533
FORTIN, MARIE GILBERTE ROSE IDA 2533
FRÉCHETTE, JOSEPH CLÉOPHAS MICHEL 2533
GAGNÉ, JOSEPH ANDRÉ BENOIT 2533
GAGNON, GINETTE 2534
GERMAIN, MARIE YVONNE LUCILLE 2534
GÉROME, JOSEPH VINCENT ALBERT JACQUES 2534
GILBERT, KENNETH 2534
HUYNH, MONIQUE KHONG LINH NGHI 2534
INKEL, MARIE GABRIELLE SYLVIE 2534
KEPPEL, STEPHEN ANTHONY 2534
KLUKE, JOSEPH ALDIGE 2534
LABRÈQUE, JOSEPH ALCIDE ALPHÉDOR 2535
LAMONTAGNE, JOSEPH LORENZO LAURENT 2535
LECOMPTE, JOSEPH GILLES ALAIN 2535
LEFEBVRE, MARIE ANDRÉE AUDREY 2535
LEMAY, PAULETTE LUCE PAULE 2535
LÉVESQUE, MARIE CLAUDETTE 2535
LEXIER, REUVEN RORY 2535
MARQUIS, JOSEPH ROBERT FRANÇOIS 2535
MARQUIS, MARIE DENISE JOHANNE 2536
MARQUIS, MARIE YVETTE CHANTAL 2536
MARTIN, MARIE GIZELAINE COLETTE 2536
METLEJ, VINCENT CHAWKI 2536
MORISSETTE, MARIE JULIETTE JACINTHE 2536
NOUNOU, AKRAM ALEX 2536
PEARSON, MARIE FERNANDE JOSETTE 2536
POLADIAN, JIRAIR 2536
RACZ, FRANK JOHN 2537
RHAINDS, JOSEPH GASTON ALAIN 2537
RICHARD, MARIE ANNE HUGUETTE 2537
ROUILLARD, MARIE JOSÉE LYNE 2537
ROY, JESSICA MARIE HÉLÈNE 2537
ROY, JOHN OVILA 2537
SOLOMON, HARVEY MICHAEL 2537
TARDIF, JOSEPH OMER LÉO 2537
TARLO, LOUIS 2538
THEB, KIM THOL 2538
THIBEAULT, JOSEPH AURÈLE DARY 2538
TOMLIN, JOSEPH RAYMOND ALAIN 2538
TRÉPANIER, MARIE SYLVIE LUCILLE VALÉRIE 2538
VALOIS, LIZANNE 2538
VOYER-DUVAL, MARIE DIANE HÉLÈNE 2538
ZUNENSHINE, MANUEL MICHAEL 2538

DEMANDES

ARSENEAU, BLONDINE 2538
BARRE (JALBERT), ROCH 2539
BOUCHER, MARIE GINETTE LINE 2539
BOUDRIAS, ÉDOUARD 2539
CHIASSON, MARIE MABEL 2539
DUBREUIL, MARIE RITA CHANTAL 2539
GAGNÉ, JEAN-PIERRE 2539
GATTELARO, MARLENE 2539
HOARE, APRIL ROSE 2540
IGDEBELI, ABDULKADIR 2540
KHADJEHNOURI, FATEMEH 2540
KRAUS, DAVID LAWRENCE 2540
KRAUS, JACOB HENRY 2540
LO, JOHN CHI-CHONG 2540
MALENFANT, JOSEPH MARIO ANDRÉ 2540
MATTEAU dit MÉTHOT, LUCIE 2540
PÉRIARD, LISE 2540
PIGEON, MARIE CÉCILE GERMAINE 2541
ROBERT, YVON 2541
RODRIGUE dit DUVAL, YVAN 2541
ROY, MARIE JOANNE 2541
SAINT-CYR, SIMONNE 2541
SAINT-HILAIRE, MARIE YVONNE SUZIE 2541
STEWART, WAYNE 2541
TELLIER, LOUISE 2541
VERREAULT, DIANE 2542

COMMISSION MUNICIPALE — LOI SUR LA

SAINT-DIDACE, PAROISSE (*Assujettissement au contrôle de la CMQ*) 2542

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 2485

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 2485

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 2486

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 2500

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 2503

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 2504

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ 2509

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 2509

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 2516

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 2517

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 2519

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 2519

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) 2520

DISSOLUTION (Article 28) 2520

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1111-5110 QUÉBEC INC. 2542
1851-3986 QUÉBEC INC. 2542
AGENCE P.E. LEGRAND INC 2542
ALTITUDE STE-ADÈLE J.G.D. LIMITÉE 2542
AMEUBLEMENTS PHIL JOLY INC. (LES) 2543
ASSOCIATION DE L'OASIS DU LAC BEAU SABLE INC. 2543
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE DU QUÉBEC 2543
BOUTIQUE KARIN KLASSICS (1982) INC. 2543
BRUN (A.) COURTIER D'ASSURANCES INC. 2543
CENTENAIRE TRÈS ST-RÉDEMPTEUR INC. 2543
COMPAGNIE DE GESTION RIDEAU LTÉE. (LA) 2543
COMPTOIR D'AUBAINES DE JOLIETTE INC. 2543
CORPORATION CHORALE-DISCO VI (LA) 2544
CORPORATION DE LA SAUVEGARDE DES GOÉLETTES CHARLEVOISIENNES INC. 2544
DÉVELOPPEMENT DIGNA INC. 2544
DIGNA DEVELOPMENT CORP. 2544
DORÉ (GÉRARD) INC. 2544
ÉCURIES JIMRU INC. 2544
ENCAN D'ANIMAUX BEAURIVAGE INC. 2544
ENTREPRISES MENDY (MOTIVO) INC. 2544
EQUATOR BLOUSE & SPORTSWEAR CO. LTD. 2545
EXCAVATIONS BRANDON INC. 2545
GINGRAS (MARCEL) INC. 2545
LADA COMPANY, INC 2545
LAJOIE & FRÈRES LTÉE 2545
MARCHÉ ROMAIN INC. 2545
QUIJANO (JEAN-PIERRE) & ASSOCIÉS INC. 2545
SIMARD (MICHEL), CONSULTANT EN INFORMATIQUE DE GESTION ET CONTRÔLE INC. 2545
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RAVIN INC. 2546
ST-PIERRE ET VACHON (1969) INC. 2546
T.I.S. SERVICES INDUSTRIELS TEMPORAIRES INC. 2546
T.O.S. SERVICE DE BUREAU TEMPORAIRES INC. 2546
WOLKOWICZ (A.) INC. 2546

LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (Article 12) 2523

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 2524

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 2524

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

MINES VAUQUELIN LTÉE (*L.R.P.*) (*L.P.S.*) 2546
VAUQUELIN MINES LTD. (*N.P.L.*) (*L.P.S.*) 2546

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

ENERTEM LIMITED PARTNERSHIP 2525
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE CELLULOSE TEMBEC 2525
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENERTEM 2525
TEMBEC PULP LIMITED PARTNERSHIP 2525

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-JULIE-DE-VERCHÈRES (*Demande de remboursement de cautionnement*) 2547
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE VALMONT (*Demande de modification de permis*) 2547
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE RÉASSURANCE DU QUÉBEC (*Demande de modification de permis*) 2547

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES TARDIF, McGRATH INC. (*Dissolution*) 2547

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

POSTE DE TRAITE DE CHICOUTIMI 2548

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE 2548

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 2550

RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA

GAZIFÈRE INC. (*Requête 2988-84*) 2557

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 2525

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL PROVIDENCE AUCLAIR ET DORCHESTER (*L.P.*) 2557

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

FLEURIMONT, MUNICIPALITÉ 2557
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, VILLE 2558
SAINT-JÉRÔME, VILLE 2559
SILLERY, VILLE 2560

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DE LANAUDIÈRE (UPA) (*Changement de nom*) 2561

VENTE PAR LICITATION

LEPACK c. LEPACK *ET AL.* 2561

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

REVENU CANADA, IMPÔT c. JOLICOEUR 2561

BEDFORD

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PETIT *ET AL.* 2562
CAISSE POPULAIRE DE VALCOURT c. FERME MAURETTE INC. 2562
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH-DE-BORDEAUX c. GESTION STUKELY LTÉE *ET AL.* 2563
CAISSE POPULAIRE ST-PAUL D'ABBOTSFORD (LA) c. ROBERT 2564
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. BLANCHARD 2564

BONAVENTURE

CAISSE POPULAIRE DE CAPLAN c. POIRIER *ET AL.* 2565

GASPÉ

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LAPIERRE 2565

JOLIETTE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. 81420 CANADA LIMITÉE 2566
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. LES AMÉNAGEMENTS PELA INC. *ET AL.* 2566
BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. LES PLACEMENTS DE TILLY INC. 2567
CAISSE POPULAIRE ST-ALEXIS DE MONTCALM (LA) c. COLLERETTE *ET AL.* 2570
CAISSE POPULAIRE ST-IRÉNÉE (LA) c. MARTIN 2571
GUINOIS (R.G.R.) INC. c. COUTLÉE 2572
LAURENTIDES, VILLE c. THÉOGÈNE 2572
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. RICARD *ET AL.* 2573
ROGERS c. MÉTHOT *ET AL.* 2573
SAINTE-JULIENNE, MUNICIPALITÉ c. BEAUCHAMPS 2574
SAUVÉ c. POULIN 2574

LABELLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HARRIS 2575
CAISSE POPULAIRE DE MANIWAKI c. CÔTÉ *ET AL.* 2575
CAISSE POPULAIRE LAVAL DES RAPIDES c. CORBEIL 2576
REVENU NATIONAL c. GAUDREAU 2576
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. GALIPEAU 2577

MONTRÉAL

ACIERS CANAM INC. (LES) c. A.B.L. INDUSTRIE INC. *ET AL.* 2577
BANQUE DE LA NOUVELLE ÉCOSSE (LA) c. JAFARI *ET AL.* 2578
L'IMPÉRIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE c. SÉGUIN 2578

QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAPIERRE 2579
CAISSE POPULAIRE DE ST-JOACHIM (LA) c. TREMBLAY 2579
CAISSE POPULAIRE STE-CLAIRE D'ASSISE c. USAMEUBLES GIROUX LTÉE *ET AL.* 2580

SAINT-FRANÇOIS

LEBLANC c. IMMEUBLES EXPERTS J.L. INC. 2581
SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, PAROISSE c. JOHNSON R. 2581

TERREBONNE

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE (LA) c. THOUIN 2582
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MAJOR 2583
CAISSE POPULAIRE SAINT-JÉRÔME c. HÉBERT 2584
COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DES LAURENTIDES (LES) c. VANDYKE 2584
PICHÉ C. BÉLANGER 2585
VIC MÉTAL CORPORATION c. GODIN 2585
VIDAL (H.C.) LTÉE c. 99067 CANADA LTÉE 2586

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

ROSEMÈRE, VILLE 2586